



Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

REVUE DE PRESSE

Du 10 au 14 février 2013



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne

SOMMAIRE

Environnement de la PME	
L'Algérie recèle d'importantes potentialités pour développer ses exportations hors hydrocarbures (Benbada)	4
L'économiste Abdelhakim Lamiri appelle à réorienter le CAP L'Algérie doit investir davantage et mieux «dans les cerveaux»	6
L'option d'une reprise du contrôle par l'Etat du complexe ArcelorMittal favorablement accueillie par les travailleurs	8
Les directeurs des CCI appelés à élaborer un programme de soutien aux entreprises	9
Développement des exportations hors hydrocarbures Les opérateurs et les pouvoirs publics se renvoient la balle	11
SCI Market trends est présente en Algérie depuis 2010 Centre de formation ou intermédiaire en Bourse	13
Benbada aux directeurs des chambres de commerce et d'industrie "Ne plus compter uniquement sur les subventions..."	15
Crédit à la consommation "Un décalage d'analyse" selon l'expert Malek Serrai	17
Infrastructures portuaires - Le FCE établit un diagnostic inquiétant	19
L'ancien ministre Abdellatif Benachennou l'affirme «Un audit du secteur économique doit être réalisé»	21
Rapport de l'institution financière internationale sur les services bancaires en Algérie Le constat alarmant de la Banque mondiale	22
L FCE estime que les dimensions des infrastructures actuelles pénalisent les entreprises Économie nationale cherche ports	24
تقرير للهيئة الأمريكية "هيريتاج" وول ستريت جورنال يكشف الجزائر بلد مغلق اقتصاديا	27
Les douanes leur réservent un traitement de faveur 30 opérateurs économiques agréés	28
PME	
Afric Invest vend sa participation dans NCA La Bourse comme porte d'entrée et de sortie	30
TIC	
Mise en service du 1er supercalculateur HPC d'IBM L'université de Médéa relève les défis en matière de TIC	32
TIC Les ambitions de Huawei	33
E-commerce ou les magasins de demain Bienvenue aux vitrines high-tech!	34

SOMMAIRE *suite ...*

FINANCEMENT	
Les créneaux, du BTPH, de l'Agriculture et de l'Hydraulique toujours boudés Plus de 2.000 projets financés par l'ANSEJ, en 2012	36
Les banques ciblent les personnalités étrangères La traçabilité des capitaux sous surveillance	37
Le système bancaire algérien Luttes d'intérêt entre le secteur productif et les lobbys de l'import	42
A. Mikail, expert financier "Les prestations bancaires ne vont pas s'améliorer"	43
Hausse des crédits par signature et avances de trésorerie octroyés en 2012 Le secteur privé se taille la part du lion	45
Coopération / International	
Plus de la moitié des échanges commerciaux de l'Algérie s'effectuent avec l'UE (Douanes)	46
Echanges commerciaux de l'Algérie Plus de la moitié s'effectuent avec l'UE	48
Sécurité, économie et commerce : Alger et Londres au diapason « Un visa prioritaire ? Oui, en payant 10.000 DA de plus »	51
M. Norbert Lammert, président du parlement allemand Une coopération à intensifier et à diversifier	53
Négociations pour l'accession à l'OMC Benbada souhaite la tenue du 11e round en avril	55
Algérie-Russie Comment densifier la coopération ?	57
Coopération algéro-belge Un nouveau programme sur 4 ans	59
150 étudiants bénéficient de la formation "Élite programme" L'USTHB s'ouvre sur l'entrepreneuriat	61
Conjoncture économique mondiale Les pays émergents, un rôle moteur	62
Politique de voisinage L'UE attend le signal d'Alger	64
Développement des relations Maghreb-Asie La désunion... de l'UMA : un facteur de blocage	66
La confédération des finances dissèque les relations Maghreb-Asie Pour un marché maghrébin sur les décombres de l'UMA	67
Evénements	
Il se déroulera du 14 au 17 mars Le Salon international de l'industrie agroalimentaire à Oran r	70

Support	APS	Date	10 février 2013
Titre	L'Algérie recèle d'importantes potentialités pour développer ses exportations hors hydrocarbures (Benbada)		

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a affirmé dimanche que l'Algérie recelait d'importantes potentialités lui permettant de développer ses exportations hors hydrocarbures, notamment en ce qui concerne les produits agricoles transformés et ceux des industries chimiques et pétrochimiques.

L'Algérie a de fortes chances, par rapport aux autres pays maghrébins, d'exporter différents produits, notamment les produits agricoles transformés et les produits des industries chimiques et pétrochimiques, a indiqué M. Benbada en marge du lancement du programme de formation à l'exportation, à l'Ecole algérienne supérieure de l'exportation.

Cependant, l'indisponibilité du produit et le manque d'approvisionnement freinent le développement de cette activité (exportation) au niveau des marchés mondiaux structurés qui exigent un approvisionnement continu en produits de qualité, a-t-il dit.

Le ministre a insisté sur la nécessité pour les entreprises économiques nationales de se doter d'outils de travail professionnels, d'autant que les produits algériens arrivent à convaincre du point de vue qualité mais laisse à désirer en matière de prestations notamment l'approvisionnement et la disponibilité du produit.

Selon le centre national de l'informatique et des statistiques des douanes, les exportations de l'Algérie hors hydrocarbures en 2012 demeurent marginales avec moins de 3% du volume global des exportations (2,18 milliards de dollars), même s'ils ont augmenté de plus de 6% par rapport à 2011. Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont les produits semi-finis, les dérivés du pétrole et les produits chimiques.

A cet effet, les exportations de l'Algérie hors hydrocarbures ont enregistré une légère hausse, en parallèle avec le ralentissement des mouvements d'exportations au niveau international, en raison de la crise mondiale qui a affaibli les économies internationales, a indiqué le ministre.

Le marché national connaît une croissance et une demande ascendantes, car "les entreprises nationales veillent à exploiter les capacités du marché interne", étant plus facile d'y accéder par rapport au marché externe, a ajouté le ministre.

La récupération de parts au niveau du marché interne constitue également "une alternative aux importations. Elles sont considérées comme des exportations indirectes", a-t-il affirmé, soulignant que son ministère encourage les entreprises économiques à renforcer leurs capacités compétitives autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, en vue de protéger leurs activités.

Pour la mise à niveau des entreprises algériennes dans le domaine de l'exportation, le ministère du commerce a initié un programme de formation pour les métiers d'exportation destiné aux chefs d'entreprises et aux cadres afin de leur permettre d'acquérir les connaissances techniques nécessaires pour chaque étape du processus d'exportation.

Afin d'assurer le succès de ce processus et dans le cadre de la coopération, des spécialistes hautement qualifiés ont été sollicités pour l'élaboration de ce programme et la sélection des encadreurs qualifiés.

Cette formation se déroulera au niveau de quatre pôles régionaux (Alger, Oran, Constantine et Ghardaïa) pour permettre au plus grand nombre possible d'entreprises d'en bénéficier.

Support	Le Soir d'Algérie	Date	10 février 2013
Titre	L'économiste Abdelhakim Lamiri appelle à réorienter le CAP L'Algérie doit investir davantage et mieux «dans les cerveaux»		

Investir davantage et mieux dans le développement des cerveaux. C'est ce que prône l'économiste Abdelhak Lamiri, appelant à réorienter le cap en matière d'utilisation des compétences et de développement managérial

Le président de l'Institut international de management (INSIM, privé) qui intervenait à l'ouverture, hier à l'hôtel El Aurassi, de la 2e édition du Salon de l'embauche, a tenu à rétablir la vérité concernant le développement des ressources humaines, des «cerveaux», condition sine qua non de toute compétitivité et «facteur- clé du succès d'une entreprise, d'un pays».

Certes, 4,5% de la richesse nationale est consacrée au développement humain, indique l'économiste qui constate cependant que le «recyclage» des compétences, leur requalification n'attirent que «0,3%» de la valeur ajoutée créée dans le pays.

A contrario, les dépenses consacrées dans le monde au développement des compétences représentent plus de 5%, voire plus de 8% du PIB tandis que le recyclage y atteint des taux de l'ordre de 17% et plus. Notant, du point de vue quantitatif, que les dépenses sont importantes, le président de l'INSIM observe toutefois que l'Algérie est «très en retard» en termes qualitatifs et que l'on «est en train de former des ressources humaines trop insuffisantes ».

Ainsi, le ratio de l'Algérie est de 18 contre des niveaux de 35 pour la Tunisie, 182 pour la Turquie et 255 pour la Corée du Sud, selon une étude internationale (INSEAD). Or, dans le contexte où la productivité demeure faible, avec 6,2 dollars produits en une heure de travail en Algérie contre 38 en Corée et 62 en Allemagne notamment, l'effet multiplicateur de l'économie est de 0,3 en Algérie contre 3,5 ailleurs et que le taux d'utilisation des capacités représente seulement 45 à 55% avec un taux de perte hors hydrocarbures de 90 milliards de dollars et que le tissu entrepreneurial compte seulement 620 000 PME, la gageure peut être perçue comme totalement insurmontable.

Ce que l'économiste Abdelhak Lamiri réfute, en arguant que l'Algérie peut effectuer «un rattrapage» et suivre les exemples de la Chine ou de la Corée du Sud. A charge cependant de vouloir ce rattrapage, libérer les initiatives, miser effectivement, mieux et davantage sur le développement des compétences et le recyclage de celles qualifiées.

Mais aussi d'améliorer la gouvernance en termes de management, assurer une mise en cohérence institutionnelle et d'ordre organisationnel et de planification. Appelant à «réorienter» le cap, le P-dg de l'INSIM estime ainsi que les investissements consentis au titre du développement infrastructurel durant la décade écoulée (plus de 400 milliards de dollars) auraient pu ou pourraient être consentis, dans une large mesure (à 60 à 70%), au profit de la modernisation des ressources humaines.

Organisée par l'INSIM, à l'initiative des étudiants, la seconde édition du Salon de l'embauche a été marquée, hier, par des entretiens entre quelque 300 demandeurs d'emploi et des responsables du recrutement et des ressources humaines d'une cinquantaine d'entreprises nationales et internationales.

Une occasion pour améliorer l'employabilité des compétences algériennes, d'autant que plus de 71% des candidats inscrits lors de la 1re édition de ce salon, organisée le 14 janvier 2012, ont pu être recrutés par les 43 entreprises participantes.

Chérif Bennaceur

Support	APS	Date	11 février 2013
Titre	L'option d'une reprise du contrôle par l'Etat du complexe ArcelorMittal favorablement accueillie par les travailleurs		

L'option d'une reprise du contrôle par l'Etat du complexe sidérurgique ArcelorMittal d'El Hadjar (Annaba), selon la règle des 51/49 régissant l'investissement étranger en Algérie, n'a pas laissé indifférent les travailleurs de ce fleuron de l'industrie lourde ainsi que leurs représentants syndicaux.

Un travailleur du laminoir à chaud, (B.B.), proche de la retraite, estime que l'Etat algérien est "en droit d'appliquer la loi relative à l'investissement étranger, lui conférant la possibilité de reprendre la majorité des actions du complexe sidérurgique" qui dispose d'une capacité de production annuelle de deux millions de tonnes d'acier liquide.

L'usine ArcelorMittal "éprouve visiblement des difficultés à financer son programme de développement", ajoute ce travailleur qui affirme se remémorer "une certaine période où la production d'acier liquide avait dépassé la barre du million de tonnes dans ce complexe qui employait à l'époque près de 20.000 travailleurs".

Un cadre de la filière des produits plats considère, pour sa part, que l'option d'une reprise du contrôle du complexe sidérurgique d'El Hadjar par l'Etat est "incontournable pour faire redémarrer les installations de production à l'arrêt, à l'exemple de la ligne d'étamage pour la production de fer blanc et du haut fourneau numéro un".

Cette option permettra, selon lui, de satisfaire les besoins nationaux en rond à béton et autres produits sidérurgiques au moment où l'Etat algérien a engagé des programmes d'équipements de grande envergure. Des délégués syndicaux et du comité de participation (CP) corroborent les propos de leurs collègues et estiment que les conditions financières du pays sont "favorables à la reprise du complexe sidérurgique d'El Hadjar par l'Etat et à la relance des activités industrielles particulièrement celles induites par le fonctionnement du complexe sidérurgique d'El Hadjar".

L'instauration d'un climat social serein constitue une condition sine qua non pour la bonne marche des installations du complexe sidérurgique, soutiennent-ils. Le numéro un mondial du fer et de l'acier, ArcelorMittal, est en possession de 70 % du capital du complexe sidérurgique d'El Hadjar et des mines de fer de l'Ouenza et de Boukhadra, le reste (30 %) est détenu par le Groupe Sider.

Support	APS	Date	11 février 2013
Titre	Les directeurs des CCI appelés à élaborer un programme de soutien aux entreprises		

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a invité lundi les directeurs des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), réunis à Alger, à élaborer un programme d'action type de soutien aux PME qui sera mis en œuvre en tenant compte des spécificités de leurs wilayas.

Ce plan d'action doit s'articuler autour de quatre grands axes : "l'appui aux entreprises, l'animation et la promotion économique et du territoire, les actions de sujétion de service public et la gestion interne de la chambre", a souligné le ministre dans une allocution prononcée à l'ouverture d'une rencontre avec les directeurs des CCI.

Rappelant les efforts consentis par l'Etat pour améliorer la situation financière des CCI, M. Benbada a exhorté ces dernières à initier des projets en matière d'animation et de promotion économique, à identifier les objectifs, à apporter leur appui aux entreprises et à réaliser toute étude ou analyse sur les règles à asseoir pour la promotion de la production nationale.

"Sur le plan financier, une nette amélioration a été observée en 2012 que ce soit dans la contribution du CNRC aux ressources financières des CCI ou concernant l'enveloppe allouée à ces chambres dans le cadre du budget du secteur pour cette année au titre des sujétions de service public. Les ressources financières allouées aux CCI ont dépassé, ainsi, les 506 millions de DA, soit 10,5 millions de DA par chambre", a-t-il précisé.

Le statut juridique des CCI, érigées en Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), offre à ces chambres, a-t-il poursuivi, la possibilité de diversifier leurs ressources financières. "Vous êtes invités à initier de nouveaux services en vue de renforcer vos ressources financières et ne pas compter uniquement sur les subventions", a-t-il lancé à l'adresse des directeurs des CCI.

L'initiation d'actions de rapprochement entre les CCI et les entreprises est nécessaire pour le développement de ces chambres, a encore ajouté M. Benbada, faisant remarquer que le ministère réfléchit au moyen d'améliorer le nombre d'adhérents aux CCI dont le taux, actuellement, ne dépasse pas les 3% de l'ensemble des agents économiques.

Les CCI seront, en outre, auditées prochainement, a annoncé le ministre qui a indiqué que la commission ministérielle des marchés publics a déjà approuvé le cahier des charges pour la réalisation de cette opération.

La réalisation du plan d'action type suscité doit être accompagnée par la création d'un système de gestion de l'information, la réalisation d'un système d'observation du marché et du climat des affaires, l'assistance des entrepreneurs, l'identification des partenaires commerciaux, l'organisation d'événements et la réalisation d'une offre de services structurée et adaptée aux demandes des entreprises, a affirmé le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère, Ait Abderahmane Abdelaziz.

La diffusion et la vulgarisation des textes à caractère législatif et réglementaire ayant trait notamment aux domaines économique, industriel et commercial est l'autre action nécessaire pour le développement d'un réseau d'entreprises et d'une relation de proximité, a-t-il estimé.

M. Ait Abderahmane a indiqué qu'un suivi mensuel sera assuré par les services de sa direction sur la base des rapports mensuels qui seront transmis par les directeurs sur l'état d'exécution du plan d'action arrêté.

Des rencontres d'évaluation seront également organisées trimestriellement et des bilans périodiques seront présentés pour s'assurer de la mise en application de ce programme d'action type.

Support	Le Soir d'Algérie	Date	11 février 2012
Titre	Développement des exportations hors hydrocarbures Les opérateurs et les pouvoirs publics se renvoient la balle		

Le développement des exportations hors hydrocarbures nécessite une démarche offensive à l'international, les opérateurs économiques et les pouvoirs publics semblant toutefois se renvoyer la balle à ce sujet

C'est ce que le débat sur le développement des exportations hors hydrocarbures, qui a opposé hier, au siège de l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA), par médias interposés, le ministre du Commerce et le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL), a mis en avant.

Hôte de représentants des Chambres de commerce et d'industrie nationales et locales et de cadres formateurs algériens et étrangers, Mustapha Benbada, qui avait lancé un programme de formation aux métiers de l'exportation, a estimé que «la survie des entreprises dépend de plus en plus de leur capacité à s'adapter au nouveau contexte de mondialisation de l'économie, à affronter leurs concurrents étrangers sur leur propre marché et à aller vers la conquête d'autres marchés».

En d'autres termes, il revient aux entreprises d'être offensives, tant sur le marché domestique qu'à l'international, comme Mustapha Benbada le laisse entendre. Certes, et le ministre du Commerce ne manque pas de le rappeler, les entreprises «sont en droit d'exiger non seulement des facilitations mais surtout d'être accompagnées dans cette voie».

Néanmoins, et «même si les pouvoirs publics sont convaincus de l'ampleur de la tâche et de la nécessité d'apporter toute l'aide et le soutien aux entreprises qui s'impliquent dans cette mission», dira M. Benbada, il revient cependant aux opérateurs d'être, eux d'abord, proactifs.

Ce qui s'avère nécessaire d'autant que les différentes mesures de soutien et de promotion mais aussi de protection de la production nationale, des entreprises économiques ne revêtent qu'un caractère «temporaire», de «court terme», selon le ministre du Commerce qui estime que le développement des exportations est une œuvre de «longue haleine» pour les opérateurs.

Un défi insurmontable ?

Une invite dont le bien-fondé ne semble pas pourtant susciter l'approbation aisée des exportateurs, à se référer aux propos du président de l'Anexal, tenus en marge de la rencontre.

Ainsi, Ali Bey Nasri estime clairement que le développement des exportations hors hydrocarbures risque d'être incertain, impossible dans le contexte national actuel. Et d'autant que l'Etat manque clairement de vision, le président de l'Anexal déplorant le déficit en termes d'approches d'intégration et de choix de filières d'exportation stratégiques, structurantes et à même de booster la compétitivité des produits algériens.

A ce sujet, il laisse entendre que l'Algérie aurait pu s'inspirer du modèle marocain, basé sur la définition et la maturation de filières d'exportation à portées mondiales. Or, dans la mesure où les exportations hors hydrocarbures, certes en progression de 6% en 2012 avec 2,185 milliards de dollars, sont cependant constituées principalement de produits dérivés des hydrocarbures, le défi risque de paraître insurmontable.

Comme il l'est au regard du déséquilibre persistant de la balance commerciale algéro-européenne, en défaveur de l'Algérie et de l'ordre de 95%. A ce propos, Ali Bey Nasri observe que la révision du calendrier de démantèlement tarifaire n'est pas à apprécier uniquement en termes de sursis accordé aux entreprises algériennes mais également en termes de compensations accordées à la partie européenne dont la pertinence reste toutefois sujette à caution. Outre le fait que la révision du calendrier tarifaire ait été opérée sans concertation avec les opérateurs, relève-t-il. De même que le président de l'Anexal évoque la persistance du «décalage entre le temps législatif et le temps économique», le déphasage entre les mesures et décisions législatives et réglementaires prises et leur application sur le terrain.

Dans cet ordre d'idées, Ali Bey Nasri évoque la réglementation de la Banque d'Algérie en tant que facteur bloquant, au regard des dispositions coercitives, pénalisantes qu'elle édicte à l'encontre des opérateurs du commerce extérieur. En somme, le développement des exportations hors hydrocarbures implique une action davantage offensive des pouvoirs publics et non pas seulement défensive, laisse-t-on entendre à l'Anexal.

Comblent le déficit en matière de formation

Ceci outre l'insuffisance, voire l'absence de la formation efficiente et spécialisée aux métiers de l'exportation comme le relève Ali Bey Nasri qui appelle à combler ce déficit. Ce que le ministère du Commerce entend justement concrétiser en lançant un programme de formation de formateurs, en collaboration avec des experts étrangers.

Dédié totalement aux chefs d'entreprise et aux cadres, ce programme vise à consolider les capacités d'exportation et de recherche de débouchés extérieurs, «à l'effet de leur transmettre le savoir-faire dont ils pourraient avoir besoin dans toutes les phases que nécessite une opération d'exportation», déclarait Mustapha Benbada. D'une durée de trois mois et étalé sur quatre pôles régionaux (Alger, Oran, Constantine et Ghardaïa), ce programme, qui est assuré par une vingtaine de formateurs déjà formés, est subventionné à hauteur de 80% à travers le Fonds spécial de la promotion des exportations (FSPE).

Le dossier des boulangers est «à l'étude», affirme Benbada

Le dossier des boulangers est «à l'étude», indiquait, hier, le ministre du Commerce qui répondait à une question sur les revendications de cette corporation relatives en particulier à la révision des marges bénéficiaires et la réduction des taxes fiscales. Rappelant que la hausse du prix de la baguette du pain n'est pas à l'ordre du jour, Mustapha Benbada a précisé, néanmoins, que le dossier des boulangers sera pris en charge par les pouvoirs publics.

Chérif Bennaceur

Support	Le Soir d'Algérie	Date	12 février 2013
Titre	SCI Market trends est présente en Algérie depuis 2010 Centre de formation ou intermédiaire en Bourse		

Une entreprise jordano-algérienne permet à ses clients de faire des placements sur le marché mondial des devises. Simple institut de formation, SCI Market Trends ne dispose pourtant pas d'agrément pour ce type d'activité

Simple institut de formation ou intermédiaire financier spécialisé dans les placements sur la Bourse mondiale des devises ? Le statut SCI Market Trends est assez flou. Installée à Dely-Ibrahim, l'entreprise jordanoalgérienne a débuté ses activités en 2010. Officiellement, elle est chargée de former des «traders», des opérateurs en Bourse.

SCI Market Trends propose deux formules de formation. La première est une présentation du Forex, le marché international des changes. Les participants apprennent à connaître les règles de base de cette plate-forme mondiale. Cette première formule est totalement gratuite. La seconde, dénommée Golden, est payante. En contrepartie de 50 000 DA, les participants suivent une formation d'une quinzaine de séances au terme de laquelle ils apprendront à maîtriser le jargon ainsi que les techniques d'achat et de vente de devises via internet.

Bonus

Ce n'est pas tout puisqu'ils ouvrent droit à un compte Forex contenant 500 dollars américains qui leur permet de faire des placements sur la plate-forme. «Ce bonus de 500 dollars, soit 500 points, n'est pas la contrepartie des 50 000 DA. C'est une somme mise à la disposition des nouveaux traders par notre partenaire américain Horizon à titre purement promotionnel. Ce n'est pas un transfert d'avoir vers l'étranger», explique Anas Qashou, directeur général de SCI Market Trends, que nous avons rencontré mardi au siège de son entreprise.

Selon lui, les spéculateurs algériens ont la possibilité de rapatrier leurs bénéfices en toute légalité. Pour la phase de rapatriement, il suffit d'ouvrir un compte dans une banque algérienne. L'argent est transféré en devise mais le bénéficiaire le perçoit en monnaie locale.

Il reçoit également un document pour justifier auprès de la banque et des autorités algériennes la provenance de cet argent. Il n'y a donc rien d'illégal, tout est transparent», insiste Anas Qashou. Mais il ne pourra dissimuler sa gêne lorsque sera abordé le statut juridique de son entreprise. «Effectivement, SCI Market Trends est un centre de formation. Mais nous pouvons investir dans d'autres activités commerciales, c'est inscrit dans notre registre due commerce», dira-t-il. SCI Market Trends dispose-t-elle d'un agrément de la part de la Banque d'Algérie pour ses activités dans le cadre de la Forex ?

«Non, nous n'avons pas d'agrément de la Banque d'Algérie. Mais les autorités algériennes sont au courant de nos activités. Nous avons reçu la visite des services de sécurité et du ministère des Finances. Nous n'avons rien à nous reprocher car tout est légal», a-t-il indiqué.

Démarchage

Mais il semble que SCI Market Trends ne se limite pas uniquement à «initier» les Algériens au boursicotage en ligne. En effet, plusieurs personnes ont été contactées par des commerciaux de cette entreprise pour «placer» des sommes très importantes. C'est notamment le cas d'une dame qui a été approchée après avoir publié une annonce dans un journal pour mettre en location un bien immobilier.

«J'ai reçu un appel téléphonique d'une commerciale qui m'a longuement expliqué que je pouvais gagner de l'argent en allant sur la Bourse. Elle m'a demandé de me présenter au siège de Market Trends pour une présentation plus détaillée. J'ai accepté par curiosité», raconte notre témoin. «A titre d'introduction, la jeune fille m'a indiqué que je pouvais suivre deux premières formations, dont une de 50 000 DA.

Mais pour elle, il était plus intéressant d'opter pour une formule adaptée à mon statut. Celle-ci consiste à confier une certaine somme à Market Trends qui sera ensuite chargée de la placer sur le Forex avec un bénéfice net de 5 à 7%. La mise de départ étant de 500 000 DA, soit 50 millions de centimes.

D'après elle, Market Trends gère ainsi les portefeuilles de plus de 2 000 personnes. Elle a également insisté sur le fait que le procédé n'est pas illégal ni même interdit sur le plan religieux.» Interpellé sur le cas de cette dame, Anas Qashou a semblé, une nouvelle fois, gêné.

«C'est absolument impossible. Nous ne faisons pas de démarchage par téléphone », a-t-il répliqué. «Il est peut-être possible qu'un de nos agents ait pris, à titre personnel, l'initiative de contacter des clients.

Ou alors, cette cliente a mal compris nos propositions. Il n'y a pas d'autre explication», a ajouté Anas Qashou. Si Market Trends propose réellement une formule pour permettre de spéculer sur le Forex, par quel mécanisme le centre de formation parvient-il à convertir les sommes en dinars en devises ? La conversion se fait-elle au niveau d'une banque ou sur le marché parallèle ? Par quelles voies les sommes sont-elles transférées ?

Tarek Hafid

Support	El Moudjahid	Date	12 février 2012
Titre	Benbada aux directeurs des chambres de commerce et d'industrie "Ne plus compter uniquement sur les subventions..."		

Le ministère du Commerce compte renfoncer l'activité des Chambres de commerce et d'industrie



Le ministère du Commerce compte renfoncer l'activité des Chambres de commerce et d'industrie. Lors d'une rencontre organisée à la Safex (Alger) sur l'évaluation des Chambres et du programme de travail de l'année 2013, M. Mustapha Benbada ministre du Commerce a annoncé un programme type qui régira le fonctionnement de ces instances et le soutien aux PME qui sera mis en œuvre en tenant compte des spécificités de leurs wilayas.

Il a souligné qu'à «travers ce programme les Chambres de commerces vont mettre en place une plate-forme portant sur le minimum des projets à réaliser». Et d'ajouter que «ce programme sera généralisé à toutes les Chambres».

Le ministre a également ajouté que «ce programme comprend quatre chapitres principaux qui ont été puisés du décret exécutif 96-93 du 3 mars 1996. Il s'agit notamment du renforcement des entreprises économiques, de la relance des activités économiques et les services publics, ainsi que la gestion interne des Chambres.» Il a par ailleurs souligné que «son département a déployé beaucoup d'efforts pour l'amélioration des conditions financières et matérielles des chambres afin d'exercer leur travail dans un climat favorable».

Pour appuyer ses dires le premier responsable du secteur de commerce a relevé que «l'année 2012, a connu une amélioration sensible sur le plan financier». Et de préciser sa pensée «Nous avons consacré une enveloppe financière importante estimée 506 millions de dinars soit 10,5 millions de dinars pour une seule Chambre».

M. Benbada estime en outre que «cette subvention offrira la possibilité aux Chambres de commerces de dépasser les contraintes financières».

Le ministre déplore par ailleurs, que malgré les efforts déployés par certaines Chambres, on reste tout de même encore loin des objectifs fixés. Selon lui, la plupart des chambres sont toujours enfermées dans les activités de routine. Ce qui nécessite toujours aux dires du ministre, de mettre en place ce nouveau programme d'action.

Il relèvera dans cette optique que «nous sommes conscient quant à l'importance de dérouler un plan de travail souple et coordonné pour les chambres ce qui leur permettra d'améliorer leur rendement au niveau national» .

Au demeurant, le ministre n'a pas manqué de relever que la majorité des rapports que nous avons reçus illustre parfaitement la négligence des directeurs des Chambres. Ce qui a incité son département selon lui à «prendre des décisions de les suspendre de leur fonction» Et de poursuivre qu'un «concours de recrutement est lancé».

Il poursuivra que «le statut juridique des CCI, érigées en Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), offre à ces Chambres, la possibilité de diversifier leurs ressources financières». S'adressant aux directeurs des Chambres, le ministre les a conviés à «initier de nouveaux services en vue de renforcer vos ressources financières et ne pas compter uniquement sur les subventions».

«L'initiation d'actions de rapprochement entre les CCI et les entreprises est nécessaire pour le développement de ces chambres», a encore ajouté Benbada. A une question relative au nombre d'adhérents aux CCI, le ministre a relevé «qu'à actuellement, il ne dépasse 3 % de l'ensemble des agents économiques». Ce qui nécessite, a-t-il encore ajouté «de trouver les moyens pour l'augmentation de ce nombre».

Avant d'annoncer que «les CCI seront, en outre, auditées prochainement et la commission ministérielle des marchés publics a déjà approuvé le cahier des charges pour la réalisation de cette opération».

En marge de cette rencontre, le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère, M. Ait Abderahmane Abdelaziz a indiqué que «la réalisation du plan d'action du programme a suscité entre autres, la création d'un système de gestion de l'information, l'organisation d'événements et la réalisation d'une offre de services structurée et adaptée aux demandes des entreprises ainsi que la réalisation d'un système d'observation du marché et du climat des affaires, etc. ».

Makhlouf Ait Ziane

Support	El Moudjahid	Date	12 février 2013
Titre	Crédit à la consommation “Un décalage d’analyse” selon l’expert Malek Serrai		

Le retour du crédit à la consommation est imminent. Son annonce par le ministre des Finances avait ressuscité l’espoir au sein des ménages notamment les jeunes couples dont le revenu est limité



Le retour du crédit à la consommation est imminent. Son annonce par le ministre des Finances avait ressuscité l’espoir au sein des ménages notamment les jeunes couples dont le revenu est limité. Toutefois, sa réinstauration n’est pas encore à l’ordre du jour, du moins, dans l’immédiat comme confirmé récemment par le ministre des Finances, M. Karim Djoudi.

Cette lenteur dans le processus, incompréhensible pour les uns, justifiée pour les décideurs, renvoie à «un décalage d’analyse» entre la Centrale syndicale et les départements des finances et de l’industrie, selon M’barek Malek Serrai. En fait, l’expert parlera de «très mauvaise coordination» entre les parties prenantes du dossier.

D’un côté, l’UGTA et les responsables du secteur de l’industrie focalisent, en priorité, sur l’encouragement de la relance de l’industrie nationale et les mesures susceptibles de replacer les PME/PMI dans la sphère de la production, le crédit à la consommation étant destiné aux produits locaux.

«C’est la base initiale» de cette décision. Une action argumentée d’autant plus que le taux de croissance de l’industrie nationale est inférieur à 0,5 %, «ce qui très grave» souligne M. Serrai. Cette absence de cohésion a comme origine la crainte de surendettement des jeunes ménages, ce qui ne devrait pas être érigé comme argument, estime cet expert.

Et pour cause, «nous en sommes tous conscients mais là, il s’agit de crédits orientés vers les petits articles» d’autant plus que ce type de crédits est accordé par des banques privées, françaises, en particulier, ajoutera notre interlocuteur qui conclura à «un véritable déphasage» entre les finances, l’industrie, l’UGTA et les banques privées, d’où, à son sens, la nécessité d’opérer un «rapprochement» entre les différentes parties.

Suspendu par le gouvernement depuis juillet 2009, le retour du crédit à la consommation reste lié au fonctionnement de la centrale des risques pour les ménages. Cette structure sera chargée de répertorier les crédits accordés aux ménages et recueillir, auprès des banques et des établissements financiers, les renseignements sur la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, le montant des crédits non remboursés ainsi que les garanties prises pour chaque type de crédit.

Une mesure préventive face à d'éventuels risques de surendettement et d'insolvabilité des ménages. Le règlement n° 12-01 du 20 février 2012 relatif à l'organisation et le fonctionnement de la centrale des risques «entreprises et ménages», tous les crédits, quels que soient le niveau du montant ainsi que l'identité des bénéficiaires (entreprises, salariés, ménages) seront obligatoirement recensés auprès de cette dernière.

En juillet dernier, le gouverneur de la Banque d'Algérie avait déclaré que cette Centrale sera appelée à recevoir les déclarations des crédits octroyés quels que soient leurs montants. Le règlement en question vise à introduire des mesures destinées à protéger le consommateur.

D. Akila

Support	Le Soir d'Algérie	Date	13 février 2013
Titre	Infrastructures portuaires Le FCE établit un diagnostic inquiétant		

Les ports algériens sont obsolètes et incapables de concurrencer d'autres ports méditerranéens, notamment marocains. L'Algérie risque de perdre des dizaines de points de croissance économique faute d'une stratégie efficiente en matière de développement portuaire

«Il n'y a pas de stratégie» en matière de développement des infrastructures portuaires en Algérie, déclarait, hier, le consultant et ancien P-dg du port de Béjaïa, Abdelkader Boumsila. Intervenant lors d'un atelier-débats, initié par le Forum des chefs d'entreprises FCE) et consacré au thème.

«Les ports algériens, un gisement de croissance et de compétitivité», ce consultant constate notamment que les ports nationaux sont obsolètes, avec une taille et un mode de gouvernance encore problématiques et sont dans l'incapacité de répondre aux flux croissants du commerce extérieur et aux évolutions du transport maritime mondiale.

Voire les ports algériens dont la majorité date de l'ère coloniale et pour lesquels aucun investissement porteur n'a été consenti par l'Etat algérien s'avèrent incapables de concurrencer d'autres ports méditerranéens.

A ce propos, et le président du FCE, Réda Hamiani, ainsi qu'un autre expert consultant en transport et logistique, Abdelhamid Bouarroudj, n'ont pas manqué d'y faire allusion, l'Algérie, déjà très en retard, risque d'être dépassée à terme par le Maroc. Voire l'Algérie, dont les échanges commerciaux concernent essentiellement les hydrocarbures, risque d'être contrainte d'ici quelques années de faire transiter ses marchandises et son pétrole par la nouvelle plateforme portuaire de Nador West Med, située à 50 km du port de Tanger.

Or, dans le contexte où le trafic portuaire en Algérie subit moult contraintes, en termes de délais trop longs de dédouanement, d'insuffisances logistiques, de faible régulation et d'errements en termes de gouvernance, générant d'importants coûts et surcoûts (estimés à plus de 2 milliards de dollars par an), l'économie nationale perd donc des dizaines de points de croissance.

Certes, un coût difficile à quantifier de manière précise, en raison d'une certaine «indigence» en matière d'information statistique et économique, comme le relèvent plusieurs participants à cet atelier. Néanmoins, ce coût pourrait être évalué à quelques dizaines de points de croissance, soit 20 à 30% de la richesse nationale, selon une estimation du consultant Boumsila contre un taux de 15% au Maroc et de 17% dans les pays émergents.

Autre insuffisance relevée, l'absence d'un arsenal législatif et réglementaire spécifique régissant tant le transport par conteneurs que l'inter-modalité, comme le relève l'expert Abdelhamid Bouarroudj.

Or, le projet de renforcement de la flotte nationale par l'acquisition d'une vingtaine de navires, le lancement d'une étude sur la construction d'un grand port au centre du pays et l'impulsion du projet de guichet unique du commerce extérieur sont certes opportuns.

Toutefois, ces initiatives des pouvoirs publics risquent cependant d'être inefficaces, d'encourager les errements et autres pratiques managériales décriées, faute de pouvoir sortir de l'«inertie », comme l'évoque un autre consultant, A. Seriai.

D'où l'opportunité de réformes nécessaires, d'une stratégie de développement réelle et d'une vision ambitieuse, au-delà de l'intérêt à développer la libéralisation du secteur portuaire, la mutualisation et des moyens de facilitation, comme évoqué lors de cet atelier.

Chérif Bennaceur

Support	Le Soir d'Algérie	Date	13 février 2013
Titre	L'ancien ministre Abdellatif Benachenhou l'affirme «Un audit du secteur économique doit être réalisé»		

L'ancien ministre des Finances, Abdellatif Benachenhou a préconisé hier «un audit sérieux du secteur économique», mettant aussi l'accent sur la réalité «d'un investissement faible en dépit d'une masse importante de liquidités»

Pour le professeur agrégé de sciences économiques, la question des investissements est directement liée à un problème d'organisation et à un manque de confiance des investisseurs jugés ainsi particulièrement frileux. Pour ce qui est du climat des affaires, le spécialiste dira qu'il existe un problème de fond qui est l'absence de stabilité de la propriété.

«L'environnement des affaires doit être stabilisé, ceci alors qu'il n'y a pas de garantie de la pérennité », assure l'intervenant dans le cadre d'un séminaire sur la conjoncture économique mondiale à [Alger](#) organisé par la banque HSBC. Il notera par ailleurs que l'épargne représente 40 % du PIB et l'investissement 35% du PIB alors que la croissance est jugée «particulièrement molle» et le climat du travail «détérioré ».

Concernant ce dernier point, le spécialiste a précisé que la tendance actuelle va plutôt vers un travail journalier et des contrats à durée déterminée. Pour M. Benachenhou, la situation des investissements dans les sociétés modernes que sont les SARL et les SPA est de moins 20%. «L'une des raisons de cette situation est le dérèglement de l'allocation de la ressource.

Elle ne va pas là où il faut, ceci notamment en raison du fait que 80% de la rente va aux dépenses de l'Etat et aussi en raison de la répartition des ressources budgétaires, les dépenses publiques représentant 40 à 46 % du PIB et les dépenses fiscales 45% du PIB», explique M. Benachenhou mettant l'accent sur un dysfonctionnement des dépenses du service public.

Il citera l'exemple du secteur de la santé qui, selon lui, est sous financé et le secteur de l'éducation qui a une finance déséquilibrée, alors qu'un budget plus conséquent est alloué au secteur de l'enseignement supérieur.

Ceci alors que 22% du PIB sont orientés vers l'action sociale, 13% vers les dépenses budgétaires et 3% vers le logement. Selon l'expert aussi, tous les pays arabes privilégient la subvention du produit par rapport à la subvention des personnes. «De ce fait on ne sait pas qui profite de la subvention», commente l'intervenant, évoquant aussi «un pays qui consomme beaucoup et n'investit pas assez».

F-Zohra-B

Support	Liberté	Date	13 février 2013
Titre	Rapport de l'institution financière internationale sur les services bancaires en Algérie Le constat alarmant de la Banque mondiale		

L'accès au crédit en Algérie est l'un des plus difficiles au monde.

Le secteur bancaire et financier algérien ne brille pas par ses performances. Ce n'est un secret pour personne. La comparaison entre les performances du secteur financier algérien avec ceux de pays comparables confirme ce constat et plus encore.

Lors de la journée d'études organisée par le FCE sur la relation Banque-Entreprise en octobre dernier, Najy Benhassine, cadre algérien à la Banque mondiale à Washington, s'est livré à un exercice de comparaison avec un panel d'une douzaine de pays qui ne sont pas forcément les économies les plus performantes de la planète.

La première chose révélée par cette comparaison est l'écart avec les autres pays en matière de nombres de succursales bancaires. Une agence bancaire pour 25 000 habitants en Algérie quand la Tunisie en compte une pour 8 000 habitants et la Roumanie une pour 3000 habitants. Le nombre de comptes de dépôts se situe autour de 400/ par 1 000 habitants.

Quant au nombre de point de vente par carte bancaire, le chiffre est insignifiant. Au chapitre de l'accès au crédit, l'Algérie arrive bon dernier quel que soit l'indicateur retenu. La part du secteur privé dans le crédit bancaire retient l'attention. L'écart est énorme avec les autres pays : 15% du PIB dans le cas de l'Algérie, 30% pour l'Indonésie, 70% pour le Maroc, 80% en Tunisie et... 120% pour la Chine.

D'ailleurs, selon l'étude, 50% des entreprises en Algérie citent l'accès au financement comme contrainte majeure. Seul le Brésil nous dépasse sur cet indicateur. Le pourcentage des entreprises ayant eu accès à un crédit bancaire ne dépasse pas les 30%.

Seules l'Egypte et l'Indonésie font pire. Concernant le financement de l'investissement par le crédit, moins de 10% des entreprises le font. Là aussi, seule l'Egypte est moins bonne. Concernant la part des entreprises qui financent leur fonds de roulement par le crédit bancaire, elle est de 28%. A signaler aussi que près de 80% des crédits accordés en Algérie ont requis une garantie. Des garanties qui en valeur atteignent 170% de la valeur des prêts.

L'Algérie est également numéro un des crédits "en souffrance". 25% des crédits en Algérie contre 8% au Maroc et 5% en Turquie ou en Chine. Le crédit au particulier ferme aussi la marche.

Dix emprunteurs aux banques commerciales pour mille habitants en Algérie. La Tunisie se classe avant-dernière avec 120 emprunteurs et la Turquie est première avec 700 emprunteurs. Si les banques étrangères sont nombreuses en Algérie (60% du total des banques) leur niveau d'activité reste faible.

Elles détiennent moins de 10% des actifs, ce qui vaut, une nouvelle fois, la dernière place au sein du panel. Le chapitre du marché financier est celui où la comparaison se révèle la plus cruelle pour notre pays.

Le bilan des activités de la Bourse d'Alger est squelettique : trois sociétés cotées et l'équivalent de 180 millions de dollars de capitalisation pour un volume de transaction annuel de...2 millions de dollars.

La capitalisation boursière algérienne représente exactement 1/1000 du PIB. L'écart est considérable avec les autres pays : déjà 15% du PIB au Vietnam, 20% du PIB en Tunisie et en Egypte, et 60% du PIB au Maroc. Le seul domaine dans lequel l'Algérie se classe première concerne la part de l'Etat dans le secteur financier.

Le pays est leader pour la proportion des actifs bancaires détenus par l'Etat. Avec 90% des actifs, il devance de très loin le Brésil, deuxième avec 40%, la Turquie 30% et le Maroc 25%. A la lumière de ces indicatifs, il est aisé de conclure que le système bancaire national n'arrive toujours pas à se hisser au niveau des exigences internes du développement économique.

Said SMATI

Support	Liberté	Date	13 février 2013
Titre	Le FCE estime que les dimensions des infrastructures actuelles pénalisent les entreprises Économie nationale cherche ports		

Le secteur des ports a été négligé, accentuant ainsi un décalage déjà fortement marqué par rapport au reste de l'économie nationale, mais aussi au vu du développement des systèmes portuaires à travers le monde

Des chefs d'entreprise et des experts ont tiré, hier, la sonnette d'alarme sur l'état des infrastructures portuaires algériennes, relevant "des retards immenses" pris par notre pays pour le développement d'un secteur aussi vital pour son économie.

À l'occasion d'un atelier de réflexion organisé par le Forum des chefs d'entreprise (FCE) sur le thème : "Ports algériens, un gisement de croissance et de compétitivité", le président de cette organisation patronale, Réda Hamiani, a appelé à une "relance résolue et urgente des réformes touchant à ce secteur vital qui impacte directement le fonctionnement et les performances de nos entreprises et de notre économie".

M. Hamiani rappelle que la plupart des ports algériens sont construits à l'époque coloniale, pour répondre aux besoins du développement d'un commerce orienté presque exclusivement en direction de l'ancienne métropole. Les efforts de développement économique entrepris depuis l'Indépendance ont, en dehors de quelques projets liés à la promotion des exportations du secteur pétrolier et gazier national, très peu touché la modernisation des ports de commerce nationaux.

Le président du FCE a relevé que les investissements que l'État a entrepris au cours des dix dernières années ont touché quasiment l'ensemble des secteurs d'activité. Toutefois, en matière d'infrastructures de transport, l'investissement a surtout bénéficié au volet routier, avec notamment la construction de l'autoroute Est-Ouest.

Le secteur des ports, quant à lui, a été quelque peu négligé dans ce gros effort de mise à niveau, accentuant ainsi un décalage déjà fortement marqué par rapport au reste de l'économie nationale, mais aussi par comparaison avec les mutations profondes qu'a connues, tout au long des vingt dernières années, le développement des systèmes portuaires à travers le monde.

M. Hamiani a indiqué que le volume des échanges mondiaux a plus que doublé, entre 1990 et 2010, passant de 4 milliards de tonnes de marchandises transportées par voie maritime à 8,4 milliards de tonnes, imposant ainsi des mutations profondes en termes de développement des infrastructures d'accueil, de capacité de traitement de navires au tonnage de plus en plus gros, et de gestion de système des enceintes portuaires et des flux logistiques.

C'est le cas de Tanger-Med (Maroc) et Enfidha en Tunisie. Une fois les frontières avec le Maroc ouvertes, l'autoroute Est-Ouest aidant, une grande partie du commerce extérieur algérien sera desservie à partir des ports Tanger-Med et Enfidha, parce que les ports algériens n'ont pas la capacité d'accueil et de traitement.

Pour bien prendre la mesure des retards causés par le management de notre système portuaire, le président du FCE a mis le doigt sur les délais extrêmement longs et coûteux du traitement des marchandises dans les ports algériens.

Ces derniers, censés être de simples lieux de transit, se transforment, le plus souvent, en de véritables lieux de stockage, contribuant ce faisant à congestionnant davantage des espaces déjà réduits. Alors que les délais moyens de transit des marchandises dans les grands ports modernes se comptent en heures, le délai pour les ports algériens se situe aujourd'hui entre 30 et 34 jours.

“Les ports algériens sont devenus aujourd'hui de véritables goulots d'étranglement”

“Les ports algériens sont devenus aujourd'hui de véritables goulots d'étranglement. Les surcoûts directs des dysfonctionnements qu'ils occasionnent sont extrêmement lourds pour le pays et l'économie. Ils sont estimés, selon des experts, entre 2 et 3 milliards de dollars, annuellement, ce qui correspond approximativement au coût de réalisation d'un port de taille mondiale”, souligne le président du FCE.

Abdelkader Boumsila, ancien P-DG de l'entreprise portuaire de Béjaïa, actuellement consultant, regrettant l'absence de “statistiques portuaires en Algérie”, explique qu'en Algérie, on en est encore aux ports de première génération, alors que le monde a évolué vers des ports de 4e génération, appelés plutôt places portuaires.

“Le conteneur s'est généralisé au cours des années 1970, on a continué pendant très longtemps, et même jusqu'à maintenant, à traiter le conteneur comme on traite des cargaisons de sac en vrac. Le paradigme n'a pas bougé”, a constaté Abdelkader Boumsila, évoquant le coût de la “non-logistique”, qui représente dans les pays avancés environ 8% du PIB. Dans les pays émergent, ce coût est estimé à 17%. Le Maroc l'a ramené à 15%.

“En Algérie, on ne le sait pas”, regrette M. Boumsila. Pour autant, si l'Algérie réduit ce coût de la “non-logistique” seulement de 5%, elle économisera environ 9 milliards de dollars, “de quoi construire des hôpitaux...” Abdelhamid Bouarroudj, expert consultant en transport et logistique, note que l'Algérie, en 1996, était déjà très dépendante des autres places portuaires. Cette dépendance est estimée à 65%. M. Bouarroudj indique qu'il n'y a aucun texte qui traite du conteneur dans la législation algérienne.

“Il n'y a aucune législation qui traite de l'intermodalité des conteneurs, à l'exception de la loi sur l'orientation des transports terrestres et la loi sur l'aménagement du territoire de 2001”, a-t-il relevé.

Selon Abdelhamid Bouarroudj, les armateurs étrangers, qui ont décidé de refuser de prendre en charge l'importation ou l'exportation de marchandises en mode FOB (Free On Board) au niveau des ports algériens, sont revenus à de meilleurs sentiments, sauf Maersk. “L'Association des exportateurs a reçu une correspondance des armateurs dans ce sens”, a affirmé M. Bouarroudj qui a évoqué “un début de solution à ce problème”.

Par ailleurs, le ministère du Transport mène une large consultation sur un texte réglementant l'activité maritime. Le vice-président de l'Association des agents consignataires rappelle que l'Algérie est classée, dans Doingbusiness de la Banque mondiale, à la 129e place.

Le coût d'exportation d'un conteneur coûte 1 260 dollars en Algérie et 1 330 dollars à l'importation. Le coût de transit des marchandises est 40% plus cher en Algérie par rapport au Maroc. La manutention au port (déchargement) et transport terrestre et manutention sont estimés à 400 dollars.

“C'est très élevé. C'est énorme”, estime le vice-président de l'Association des agents consignataires, expliquant le coût excessif par l'inadaptation des ports et le monopole sur les activités portuaires.

Pour le président du FCE, pour un pays comme l'Algérie, dont l'économie a de tout temps été fortement ouverte aux flux des échanges mondiaux de marchandises, il est clair que l'efficacité de la gestion de son système portuaire est un déterminant essentiel des performances d'ensemble de son développement économique et du caractère harmonieux de son insertion dans l'économie mondiale.

M. Hamiani estime que le développement du secteur portuaire est aujourd'hui une nécessité et une urgence. “Les retards peuvent être rapidement rattrapés, pour peu que la volonté politique soit au rendez-vous”, a-t-il estimé.

Meziane Rabhi

Support	الخبر	Date	14 février 2013
Titre	تقرير للهيئة الأمريكية "هيريتاج" وول ستريت جورنال يكشف الجزائر بلد مغلق اقتصاديا		

المرتبة ما قبل الأخيرة للجزائر في المنطقة العربية والـ145 عالميا
ضعف المؤسسات الرسمية يقوّض التنمية وأسس الاقتصاد مختلة بسبب الفساد

بالشراكة مع وول ستريت جورنال حول الحرية "صنف آخر تقرير صادر عن الهيئة الأمريكية المتخصصة "هيريتاج
عالميا، من مجموع 177 بلد. وجاءت الجزائر في مجموعة البلدان الأكثر انغلاقا من 145 الاقتصادية، الجزائر في المرتبة
الناحية الاقتصادية،

كما جاءت أيضا في المرتبة 14 عربيا

اعتبر التقرير أن الاقتصاد الجزائري لا يزال مغلقا وفاقدا للحرية الأساسية، في مجال المبادرة وفعالية الهيئات والمؤسسات
التي تبقى إدارية بيروقراطية بامتياز. وتحصلت الجزائر على مؤشر إجمالي بـ6,49 نقطة، ما جعلها ضمن مؤخرة البلدان،
وفي طليعة قائمة الدول الأكثر انغلاقا، حيث وصف التقرير هذه البلدان بـ"المكبوتة". ولاحظ التقرير أن تصنيف الجزائر
عرف تراجعاً بالنسبة لمؤشر 2013 مقارنة بمؤشر 2012 بـ4,1 نقطة، بسبب سوء الإنفاق الحكومي والنقائص المسجلة في
مجال حريات العمل، إضافة إلى تقلص الحريات التجارية، على خلفية فرض تدابير جديدة على المستوى التنظيمي والقانوني

وأشار التقرير الذي يستند إلى مجموعة من الخبراء والأخصائيين، إلى أن الجزائر تأتي في المرتبة ما قبل الأخيرة في منطقة
الشرق الأوسط وشمال إفريقيا في مجال الحريات الاقتصادية، حيث صنفت في الرتبة 14 من مجموع 15 بلدا في المنطقة،
مع تسجيل تراجع في التصنيف العام العالمي والإقليمي

وأكد التقرير أن ضعف المؤسسات والهيئات الرسمية لا يزال يقوّض فرص التنمية الاقتصادية على المدى الطويل في
الجزائر، كما أن أسس الاقتصاد تبقى مختلة وهشة، بسبب استفحال الفساد والرشوة وعدم فعالية الجهاز القضائي، وما يزيد
من ضعفه هو تدخل الدوائر السياسية فيه

ومما يؤثر أيضا في الديناميكية الاقتصادية، الشكوك والضبابية السائدة على المستوى السياسي والموقف السلبي تجاه
الاستثمارات الأجنبية، ما ضاعف من عزلة الجزائر وابتعادها عن الاندماج في الاقتصاد العالمي، كما سجل إهمال السياسات
الرامية إلى تكريس فعلي للإصلاحات أو المحافظة عليها، بل تم التراجع عن بعضها

ولاحظ تقرير الهيئة الأمريكية أن الحكومة الجزائرية حققت تقدّما طفيفا في تحسين الإدارة المالية، على خلفية الاضطرابات
، مع اتخاذ تدابير طوارئ مالية وتعليق مؤقت لبعض الضرائب، لكنها لم تتقدّم في السياسات 2011 التي عرفتها البلاد في
الرامية إلى ضمان كفاءة تنظيمية أكبر وتحرير السوق وتطوير القطاع الخاص

وعلى صعيد متصل، اعتبر التقرير أن الإجراءات القضائية ثقيلة جدا وغامضة، مع غياب شبه كامل لتدابير حماية حقوق
الملكية، إضافة إلى استفحال الرشوة والفساد، مستطردا أنه رغم بعض التقدّم المسجل في تحسين مناخ الأعمال، فإن عراقيل
بيروقراطية كبيرة لاتزال قائمة على مستوى النشاط التجاري والتنمية الاقتصادية، كما أن هناك جمودا في سوق العمل، ما
ساهم في ارتفاع معتبر لنسب البطالة في أوساط الشباب. وفي الوقت الذي اعتمدت فيه الحكومة تسقيف الأسعار، فإن الموجة
التضخمية لاتزال بارزة، بالنظر لارتفاع العديد من المواد الغذائية المستوردة

Support	Liberté	Date	14 février 2012
Titre	Les douanes leur réservent un traitement de faveur 30 opérateurs économiques agréés		

Il s'agit des producteurs de biens et services qui bénéficieront, conformément à ce dispositif, de facilitations de dédouanement

La direction générale des douanes (DGD) signera la semaine prochaine les 30 premiers dossiers d'agrément des opérateurs économiques. Ce sont des producteurs de biens et services qui bénéficieront conformément à ce dispositif d'un traitement personnalisé à travers une facilitation de procédures de dédouanement.

Ce statut particulier permet également d'offrir des avantages liés aux formalités administratives et au contrôle. L'administration des douanes a réalisé une enquête et a recensé les entreprises fiables qui remplissent les conditions requises et respectent le cahier des charges établi au préalable. Le couloir vert, qui sera ainsi réservé à ces opérateurs, vise à simplifier et à assouplir les procédures physiques et documentaires pour un enlèvement rapide de leur marchandise dans les structures portuaires.

Néanmoins, cette série d'avantages ne va pas empêcher les agents douaniers d'exercer leur métier et d'effectuer un contrôle a posteriori y compris sur le site des usines. Durant le 1er trimestre de l'année en cours, près de 60 agréments seront attribués, a déclaré hier le directeur de la réglementation et de la législation à la direction générale des douanes, Kaddour Bentahar, au cours d'un séminaire d'information sur "la présentation de la loi des finances pour 2013 & le contentieux fiscal", organisé par la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française.

Ce responsable a également annoncé la promulgation dans quelques jours d'un texte qui consacre le contrôle des normes de sécurité et de respect de l'environnement pour les véhicules introduits sur le marché national. Le statut d'agrément est délivré aux importateurs ou exportateurs, personnes physiques ou morales, ayant une gestion saine et une comptabilité transparente.

Ce traitement de faveur sera retiré en cas où une quelconque infraction serait constatée. Selon le DG des douanes, Abdou Bouderbala, la DGD a reçu jusque-là environ 70 demandes d'agrément de la part des opérateurs économiques. En termes de taxation, la DGD a pu recouvrer 790 milliards de DA de droits de douane et de TVA en 2012 contre 578 milliards de DA en 2011, soit une évolution de plus de 35,8%.

De ce montant total, 441 milliards de DA sont au titre de la TVA et 334 milliards de DA de droits de douane. Les dispositions de la loi de finances pour 2013 ont été par ailleurs débattues lors de cette rencontre.

Parmi les nouveautés apportées par ce texte, l'on cite celle consacrée dans l'article 40 qui dispense les opérateurs étrangers partenaires avec les sociétés nationales de l'obligation de réinvestir des avantages octroyés dans le cadre des projets d'investissement lorsque ces avantages consentis ont été injectés dans les prix des biens et services finis produits.

Cette suspension concerne les projets de production d'électricité et de dessalement de l'eau de mer dont le tarif est calculé hors fiscalité. Un autre article a instauré la centralisation du paiement de la TAP (taxe sur l'activité professionnelle) au niveau de la DGE (direction des grandes entreprises) au lieu de continuer à être payée au niveau de chaque commune où l'entreprise possède des unités.

Des exonérations douanières ont été, en outre, prévues par la LF, comme celles appliquées au sucre et à l'huile, aux aliments de bétail. L'article 44 confirme le soutien des prix des viandes blanches jusqu'au 1er août prochain.

Le régime douanier appelé drawback, qui oblige l'administration douanière à restituer à l'exportateur le montant total ou partiel des droits et taxes ayant frappé l'importation des intrants de la production, est également mis en place.

Badreddine KHRIS

Support	Liberté	Date	13 février 2013
Titre	Afric Invest vend sa participation dans NCA La Bourse comme porte d'entrée et de sortie		

La réforme du marché financier algérien se poursuit à tout petits pas. Il y aura deux nouveautés dans l'offre publique de vente qui sera lancée par NCA au mois de mars prochain. Elle permettra, pour la première fois, la cotation à la Bourse d'Alger d'une entreprise spécialisée dans la production de produits de large consommation. Elle constituera aussi selon Slim Othmani "un signal fort pour les investisseurs étrangers" à travers la vente à la Bourse d'Alger de la participation du fonds d'investissement international Afric Invest.

Les Nouvelles conserveries algériennes (NCA), qui produisent les jus de fruits de la marque Rouiba, ont reçu le feu vert de la Cosob pour une entrée à la Bourse d'Alger. Le P-DG de la société, M. Slim Othmani, nous le confirme : "Nous avons obtenu, fin décembre 2012, le visa de la Cosob pour introduire environ 25 % du capital de notre société en Bourse. Nous espérons être cotés entre le 17 et le 20 mars prochain."

Fondée en 1966, NCA Rouiba a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards de dinars en 2012. L'entreprise emploie 450 salariés. Un peu plus de 30 % de son capital sont détenus par le fonds d'investissements international Afric Invest (voir notre encadré) à la suite de l'ouverture du capital de cette société familiale en 2005, qui fut à l'époque la première expérience de ce type en Algérie, selon M. Othmani.

Une première pour un produit de large consommation

Evoquée avec insistance au cours des dernières années, l'entrée en Bourse de NCA intervient à la suite d'une procédure qui a déjà duré près d'une année depuis le dépôt du dossier de l'entreprise auprès de la Cosob.

Les dirigeants de NCA doivent maintenant "réactualiser" ce dossier avant de passer à la phase finale qui consistera en le placement proprement dit des actions mises en vente auprès du grand public. Prévue pour le milieu du mois de mars prochain, cette opération devrait s'étaler "sur une période de 15 jours à 3 semaines." L'entreprise sera accompagnée dans cette dernière ligne droite par BNP Paribas El-Djazair, qui conduira un pool de banques algériennes. Pour Slim Othmani, le succès de l'opération ne fait pas de doute.

Il assure qu'elle permettra "pour la première fois en Algérie la cotation en Bourse d'une entreprise spécialisée dans la production de produits de large consommation connus et compris par le grand public."

Une porte de sortie pour Afric Invest

C'est la principale originalité de cette opération : le P-DG de NCA précise que l'introduction en bourse de sa société s'effectuera à travers une offre publique de vente (OPV) et ne se traduira donc pas par une augmentation de capital à l'image, par exemple, de l'ouverture de capital réalisée par Alliance assurances voici un peu plus de 2 ans .

L'objectif est essentiellement de permettre la cession au grand public de la plus grande partie des actions d'Afric Invest ainsi que de celles de "plusieurs autres petits actionnaires de la société."

Beaucoup de spécialistes en sont convaincus. L'atrophie du marché boursier algérien bloque l'essor du capital-risque faute de porte de sortie pour les investisseurs. A travers le visa accordé par la Cosob à NCA, l'administration algérienne, à la suite d'une longue concertation entre le ministère des Finances et la Banque d'Algérie, vient donc, pour la première fois, d'approuver la sortie d'un investisseur étranger via la Bourse. Les avantages pour Afric Invest sont nombreux.

Ils permettent de sécuriser un éventuel transfert du capital dans un contexte d'hyper contrôle de la Banque d'Algérie. Ils garantissent en outre des plus-values de cession qui sont actuellement défiscalisées par la réglementation.

"Un signal fort pour les investisseurs"

Pour Slim Othmani, la décision des autorités financières algériennes constitue un "signal fort adressé aux investisseurs étrangers."

Peut-être aussi la première étape vers l'application d'une des propositions phares des experts qui travaillent depuis plus de 2 ans autour de la Cosob et avec le concours du PNUD sur un plan de développement de la Bourse d'Alger.

L'utilisation de la Bourse pour faciliter l'application de la règle 51/49 est l'un des aspects les plus audacieux des propositions formulées par les experts réunis par la Cosob. Depuis la LFC 2009, les entreprises étrangères sont tenues de s'associer à des partenaires algériens majoritaires et à respecter, lors de l'ouverture de leur capital, le droit de préemption de l'Etat concernant la cession de leurs participations.

"L'autorisation donnée à ces entreprises de céder à la Bourse une partie de leur capital sans demander à l'Etat s'il désire les reprendre lui-même dans le cadre du droit de préemption, va inciter davantage ces entreprises à s'introduire en Bourse", selon les initiateurs du programme. Reste maintenant à tester l'expérience du chemin inverse, celui d'une entreprise étrangère désireuse d'investir en Algérie et qui, dans le cadre de la réglementation actuelle, rechercherait le partenaire algérien majoritaire via la Bourse.

Quelle serait dans ce cas la réaction des autorités algériennes dont l'accord est toujours nécessaire à travers le visa du Conseil national de l'investissement ?

Hassan HADDOUCHE

Support	El Moudjahid	Date	12 février 2013
Titre	Mise en service du 1er supercalculateur HPC d'IBM L'université de Médéa relève les défis en matière de TIC		

L'université Dr. Yahia-Farès de Médéa vient de s'ouvrir sur de nouvelles opportunités pour l'innovation et le développement scientifique de l'Algérie à travers l'inauguration de son centre d'expertise sur le calcul scientifique « supercalculateur HPC ». Il s'agit de l'un des supercalculateurs les plus puissants et rapides du monde mis en service, hier, par le leader mondial de l'informatique IBM et son partenaire Comparex.

Selon les ingénieurs, l'implémentation de la solution a été réalisée par les équipes du partenaire de IBM, Comparex, qui ont pu raccourcir les délais d'installation grâce à leur expertise et à leur maîtrise de la technologie IBM. Ce projet vise à créer un centre d'expertise dévolu au calcul scientifique s'appuyant sur des moyens humains et matériels.

Il est doté notamment d'un supercalculateur embarquant les toutes dernières technologies processeurs. Aussi, l'université du Dr. Yahia-Farès est l'une des premières universités algériennes à se doter d'un supercalculateur HPC. L'Etat a lancé un plan national de développement de la recherche qui vise à créer des centres de calcul intensif en équipant une vingtaine d'universités avec des supercalculateurs, et ce dans la perspective de relever les défis en matière de soutien et de consolidation du développement des TIC.

Intervenant à cette occasion, le recteur de l'Université, le Pr. Ahmed Zeghdar, a souhaité de faire de ce centre un modèle d'innovation, « qui permettra des calculs intensifs et servira non seulement aux sciences exactes pour des essais et des tests », mais sera également un outil fondamental pour l'avancée des recherches dans de nombreuses disciplines scientifiques en permettant notamment la modélisation et la simulation dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement », a-t-il affirmé. Pour sa part, M. Djaoued Salim Allal DG de Comparex a tenu à expliquer : « Notre statut à IBM Business Partner reflète notre niveau d'expertise en Algérie, nous comptons poursuivre nos efforts et contribuer positivement et activement à la mise à niveau du secteur IT en Algérie .

« C'est un projet qui a été initié par le ministère de l'enseignement supérieur à travers le département de la recherche scientifique ». De son côté, le General Manager d'IBM Algérie, M. Hamid Mohamed Djaballah, s'est dit prêt à proposer ses services aux institutions et entreprises algériennes.

Sihem Oubraham

Support	Le Soir d'Algérie	Date	12 février 2013
Titre	TIC Les ambitions de Huawei		

L'année 2012 a été d'un essor considérable pour Huawei. Les efforts fournis par toute une équipe de chercheurs, d'ingénieurs et un plan marketing offensif leur ont permis d'entrer dans la cour des grands. Dans la bataille du haut de gamme, les Chinois s'installent chez nous et comptent devenir la référence, la marque à choisir auprès des consommateurs algériens déjà habitués à certaines marques connues mondialement. La firme s'est fixé des objectifs et elle compte bien les atteindre d'ici la fin 2013.

Une rencontre avec la presse s'est tenue récemment au siège de Huawei. Vincent Tang, directeur adjoint de la firme, a tenu à revenir sur l'historique de sa société. Il détaillera leur progression fulgurante depuis 1999 jusqu'à aujourd'hui. Leur plan est clair : faire de Huawei le plus grand fournisseur ICT non seulement en Algérie mais aussi dans le monde. Et pour cela, ils se donnent tous les moyens.

D'ici début mars, Huawei prévoit un partenariat avec un nouveau fournisseur. Ce dernier, dont le nom n'a pas encore été communiqué par la société, intronisera une gamme large et variée dans tout ce que la télécommunication fait actuellement (smartphone, tablette, téléphone...).

«La rivalité sera rude», dira M. Tang, les produits que nous comptons proposer défient toute concurrence ; le rapport qualité-prix sera imbattable. La 3G tant attendue par les Algériens sera proposée via l'opérateur Mobilis dans les prochains mois. Le projet a été clôturé récemment au bout d'une année de travail qui a permis l'installation de tous les équipements nécessaires par Huawei. Une bonne nouvelle pour les quelque 11 millions d'abonnés Mobilis.

Au volet œuvres sociales, Huawei n'est pas en reste. Hanane Belhadjoudja, directrice des relations publiques, exprimera le souhait de Huawei de s'impliquer dans la vie citoyenne de chaque pays où elle s'implante. A l'exemple de l'Algérie où Huawei a sponsorisé les Jeux paralympiques de Londres, des donations ont également été faites pour le gouvernement et divers ministères.

Pour ces derniers, Huawei propose le e-gouvernement qui se caractérise par l'emploi de la technologie de l'information et de la communication visant à améliorer les processus, la communication entre usagers et administrations que ce soit en termes de délais, de qualité, ou de productivité des agents publics.

Pour finir, M. Tang a exprimé tout l'intérêt que porte la maison mère Huawei au marché de l'Afrique du Nord et subsaharienne. Un marché où beaucoup reste à faire. Il ajoutera que la plus-value de sa firme, c'est sa capacité à offrir des services clé en main, une rigueur et un savoir-faire qui feront la différence face à ses concurrents.

Hayet Ben

Support	L'Expression	Date	13 février 2013
Titre	E-commerce ou les magasins de demain Bienvenue aux vitrines high-tech!		

Les Algériens commencent à faire leurs emplettes sur Internet. Le e-achats semble attirer de plus en plus les commerçants

Si dans les pays développés, le commerce purement électronique a fait son temps, chez nous, ce n'est que maintenant que nos commerçants s'initient au monde du virtuel pour s'offrir une nouvelle «expérience». Et pourtant: à en croire les experts, le centre-ville pourrait bien être le prochain Graal du e-commerce. Et pas seulement pour que chacun puisse commodément venir y chercher ses colis.

Ce ne sera pas une simple expérience, mais une simple évolution de la pratique commerciale. Le e-commerce arrive et causera sans aucun doute de sérieux problèmes aux boutiques en dur. Interrogé, un représentant d'un site de vente sur Internet considère que le e-commerce ou le commerce électronique suscite enfin l'intérêt des Algériens. «Il faut dire que ces dernières années, cette pratique commence à faire ses premiers pas chez nous», s'est-il félicité.

Pour le e-commerce qui englobe toute transaction commerciale s'effectuant sur le Net, dans notre pays, «il reste à adapter le système financier algérien, ainsi que le cadre légal pour ce commerce. A cette phase, le e-commerce algérien veut paradoxalement que la vente soit faite sur le Net et le paiement par CCP», explique-t-il.

Les sites opérationnels de vente par Internet en Algérie se résument essentiellement à des sites où des particuliers ou certaines entités commerciales postent leurs annonces en ce qui concerne des produits high-tech, automobile, vêtements..., exposés à la vente, tel que www.ouedkniss.com, www.nchrifenet.com un site déjà lancé ou l'Algérien peut acheter tout type de produits, le suivi depuis la commande jusqu'à la livraison et le paiement se fait par les concepteurs de celui-ci. Par contre, il y a deux sites marchands actifs sur la toile algérienne: www.echrili.com / www.tbeznyss.com.

Pour les sites commerciaux en cours de réalisation qui verront bientôt le jour en Algérie, il y a www.kitabi-dz.com, ce site sera dédié à la vente de tout type de livres et d'ouvrages. Il y aussi www.materielmedical.com, un site commercial spécialisé dans la vente du matériel médical par Internet, www.livrili.com qui est spécialisé dans la vente de jouets, www.guidini.com spécialisé dans la vente d'appareillage électrique, ainsi que www.nchrinet.com qui est spécialisé dans la vente des produits d'alimentation générale.

Voilà tout, «pourvu que le consommateur algérien profite de ce nouveau mode de distribution pour lequel le premier avantage est le gain de temps qui représente la principale motivation chez le client, perspective de payer moins cher, facilité d'utilisation et de recherche et possibilité de comparer les produits en un clin d'œil», dit un responsable d'un site e-commerce.

Les Algériens peuvent désormais ne plus perdre leur temps à effectuer les tâches ingrates du quotidien, comme les courses. Actuellement, plusieurs sociétés se mettent en ligne et mettent en place des armées de livreurs. En quelques clics, tout peut être livré à domicile. D'ici quelques années, la plupart de nos objets seront connectés d'une manière ou d'une autre à Internet. Notre appareil photo, frigo et peut-être même notre brosse à dents.

Idir TAZEROUT

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	10 février 2013
Titre	Les créneaux, du BTPH, de l'Agriculture et de l'Hydraulique toujours boudés Plus de 2.000 projets financés par l'ANSEJ, en 2012		

Plus de 2.000 projets ont été financés, en 2012, dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi de jeunes. Des projets qui ont permis de générer un nombre conséquent d'emplois, un apport considérable pour la deuxième ville du pays. L'année 2012 a été consacrée au suivi et à l'accompagnement des porteurs de projets, de sorte que le jeune demandeur de crédit est pris en charge depuis le dépôt du dossier jusqu'à la phase finale qui est le démarrage de l'activité.

Une nouvelle formule d'encouragement que l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes, de la wilaya d'Oran, a mis en place afin de venir en aide aux porteurs de projets et à développer les différentes activités ciblées. Des formations ont été assurées au profit de ces jeunes, en matière de gestion des entreprises.

Le but assigné d'une telle action, selon des sources responsables, est de faire bénéficier ces porteurs de projets, de tous les aspects techniques édictés par la réglementation, de maîtriser l'environnement dans lequel il exerce et surtout de concrétiser son objectif. Pour cette année, l'agence compte généraliser les crédits à d'autres secteurs d'activités dont la création de PME et PMI.

Des aides qui permettront aux porteurs de projets de créer de l'emploi et de prendre part aux différents projets de l'Etat puisqu'ils ont, désormais, droit aux 20% des projets inscrits par les pouvoirs publics au profit du secteur public.

Par ailleurs, l'agence veut orienter les jeunes vers les autres métiers très demandés notamment la plomberie, la maçonnerie, l'électricité, la réfrigération : des métiers d'avenir puisque l'Etat a mis en place le véhicule atelier, un prêt non rémunéré de 500.000 DA pour l'acquisition de véhicule-atelier pour toute activité de plomberie, d'électricité, de climatisation, de peinture, entre autres. Le second concerne le prêt non rémunéré de 100 millions de centimes et porte sur la création de bureaux groupés. Certains secteurs d'activités, à l'exemple de l'Agriculture, de l'Hydraulique et même du BTPH restent boudés par les jeunes promoteurs.

Le constat élaboré sur la base des statistiques a fait ressortir une nette orientation des jeunes vers les services, le transport et l'industrie, d'où la nécessité d'instaurer de nouveaux mécanismes pour orienter ces jeunes vers d'autres métiers trop demandés et pour lesquels des mesures ont été prises.

En optant ainsi pour la nécessité de suivre ces projets sur le terrain, une commission composée de représentants de l'ANSEJ, des banques, des membres du Fonds de garantie et des juristes, a été installée pour vérifier si les projets financés ont été concrétisés sur le terrain. Pour sécuriser, à la fois, tous ces circuits, l'Etat a instauré une nouvelle formule de protection qui exige que seulement 30% du montant du crédit soit octroyé au porteur de projets pour l'acquisition de son matériel.

En contrepartie, le fournisseur doit délivrer une attestation justifiant l'existence de cet équipement laquelle sera remise à l'ANSEJ. Le reste du montant, soit les 70% du crédit, sera débloqué une fois que la commission composée des représentants de l'ANSEJ, plus un huissier de justice, ait vérifié, sur place, le matériel réceptionné par le jeune et s'assurer, par la même, de sa qualité et de sa validité.

Support	El Watan	Date	13 février 2013
Titre	Les banques ciblent les personnalités étrangères La traçabilité des capitaux sous surveillance		

La Banque d'Algérie a sommé les institutions financières de surveiller les clients étrangers qui ont la qualité de «personnalité politiquement exposée». Une nouvelle réglementation imposée par les engagements de l'Algérie à lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme

La Banque d'Algérie a adressé récemment aux banques, établissements financiers et services d'Algérie Poste une nouvelle disposition consacrée aux personnalités politiquement exposées qui doivent être minutieusement surveillées. Une disposition que l'on retrouve d'ailleurs dans l'article 7 du règlement n°12-03 daté de novembre 2012, relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, diffusé par la Banque d'Algérie.

L'article 7 du règlement précise : «Les banques, les établissements financiers et les services financiers d'Algérie Poste doivent, à la discrétion de leur direction générale, obtenir avant l'entrée en relation avec tout nouveau client, personne politiquement exposée telle que définie par la loi n°05-01, suffisamment de renseignements sur l'origine des capitaux et prendre les dispositions permettant d'assurer une surveillance renforcée et permanente de la relation d'affaires.»

Mais qui considère-t-on comme une personnalité politiquement exposée ? Pourquoi celle-ci est-elle devenue suspecte et surtout pourquoi l'Algérie a-t-elle mis en garde les établissements financiers contre cette catégorie de clients ?

Des questions auxquelles nous avons tenté d'apporter des réponses auprès des spécialistes du droit et de la finance. Pour nos sources, il s'agit d'une série de textes de lois relatifs au contrôle des transactions financières qui transitent par le système bancaire.

Ils citent, entre autres, le règlement 12-03 de novembre 2012, qui dans ses articles 10 et 11, il est fait obligation aux «banques, aux établissements financiers et aux services financiers d'Algérie Poste de disposer de systèmes de surveillance des transactions permettant, pour tous les comptes, de déceler les activités ayant un caractère inhabituel ou suspect».

Les opérations qui doivent faire l'objet d'une attention particulière sont celles «qui ne semblent avoir aucune justification économique ou commerciale perceptible, qui présentent des mouvements de capitaux démesurés par rapport au solde du compte, qui portent sur des montants, notamment en liquide, sans relation avec les transactions habituelles ou concevables du client, qui sont d'une complexité inhabituelle ou injustifiée, qui ne paraissent pas avoir d'objet licite et enfin celles qui dépassent, le cas échéant, le seuil fixé par la réglementation en vigueur.

Pour ces opérations, les banques, les établissements financiers et les services financiers d'Algérie Poste sont tenus de se renseigner sur l'origine et la destination des capitaux ainsi que sur l'objet de l'opération et l'identité des intervenants et prendre les mesures appropriées à l'effet de se prémunir contre le risque d'usage à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme des technologies nouvelles ou en développement, en lien avec des produits, pratiques commerciales ou mécanismes de distribution».

Mais pour comprendre comment ces textes ont été mis en place, il faut revenir en arrière. «Depuis quelques années, l'Algérie, étant membre observateur du Groupe d'action financière (Gafi), aspire à être un bon élève en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Elle ne veut pas avoir la réputation de pays où circule l'argent sale.

Depuis 2005, une batterie de textes a été mise en vigueur, qui chaque année est évaluée par les structures du Gafi, dont les recommandations sont prises en compte», révèle une source judiciaire. C'est dans ce cadre, rappelle-t-elle, qu'une loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été promulguée le 6 février 2005, suivie une année plus tard d'un autre texte (06-01) consacré à la prévention et la lutte contre la corruption, et quelques années par la création de la Cellule du traitement du renseignement financier (CTRF) et l'organe de prévention et de lutte contre la corruption.

L'Algérie sommée de corriger ses défaillances réglementaires

«Examinée et analysée par le Gafi, cette réglementation est qualifiée d'insuffisante», explique notre source, qui ajoute que le Gafi a mis en avant le lien entre la corruption et le blanchiment d'argent, et exhorté les Etats, notamment l'Algérie, à renforcer leur arsenal juridique pour lutter contre ces fléaux. «Dans son rapport pour l'année 2011, le Gafi lie la corruption au blanchiment d'argent en précisant que les deux sont généralement engagés avec le but d'obtenir des gains financiers.

De ce fait, il a estimé que les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont des outils puissants qui peuvent être efficaces dans la lutte contre la corruption. Il s'est engagé à travailler sur ce sujet afin de déterminer si des types spécifiques de relations d'affaires, de clients et de produits sont plus exposés au risque de blanchiment de capitaux associé à la corruption.

Dans un autre rapport, il a présenté les facteurs de risque spécifiques relatifs au blanchiment des produits de la corruption», révèle un expert du ministère de la Justice.

Lors de la réunion d'octobre 2011, le Gafi, après avoir analysé le rapport sur le dispositif réglementaire algérien, a fait état de «défaillances stratégiques persistantes» en matière de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme.

Il a appelé l'Algérie à apporter des corrections «en incriminant de manière satisfaisante le financement du terrorisme, en établissant et en mettant en œuvre un cadre juridique satisfaisant d'identification, de dépistage et de gel des actifs terroristes, en améliorant et en élargissant le champ des obligations de vigilance relatives à la clientèle et en s'assurant qu'elles s'appliquent à toutes les institutions financières, en assurant le fonctionnement pleinement opérationnel et efficace de la cellule de renseignements financiers, en adoptant et en mettant en œuvre une législation appropriée en matière d'entraide judiciaire».

Par la voix du ministre des Finances, l'Algérie s'est engagée à corriger «les défaillances» en travaillant avec le Gafi, et le groupe d'action de la région Ména. «En février 2012, elle adopte de nouvelles recommandations qui imposent l'application de mesures complémentaires à des clients et activités spécifiques.

C'est parmi ces recommandations qu'il y a eu l'obligation d'installer des systèmes de gestion des risques appropriés afin de déterminer si un client ou un bénéficiaire effectif est une personne politiquement exposée.

En fait, ce rapport permet au secteur financier de mieux comprendre et identifier les facteurs de risque qui peuvent révéler le blanchiment de produits de la corruption», explique notre interlocuteur, précisant «que le Gafi a en réalité révisé les normes qu'il avait instaurées pour renforcer les mesures de protection du système financier, en dotant les gouvernements d'outils plus robustes pour sanctionner les infractions graves».

Parmi les mesures instaurées, il y a la vigilance à l'égard de clients et d'activités spécifiques, dont les personnalités politiquement exposées. Durant cette même période, (février 2012) la loi 05-01 de février 2005 de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est amendée, par une ordonnance présidentielle.

Le texte définit le terrorisme, les actes terroristes, le blanchiment, le transfert, entreprise et profession non financière, etc., mais aussi la qualité de personnalité politiquement exposée qui, selon la nouvelle loi, est «tout étranger nommé ou élu, qui exerce ou a exercé en Algérie ou à l'étranger, d'importantes fonctions législatives, exécutives, administratives ou judiciaires».

Ce texte reprend en réalité toutes les recommandations du Gafi, en matière d'autorité de contrôle, mais aussi de renseignement financier, ainsi que l'introduction d'une manière explicite de la notion du risque induit par la personnalité politiquement exposée.

Le cas Natixis Luxembourg est à méditer

Les Algériens, faut-il le préciser, ont eu à connaître une grande affaire, celle d'Algérie Télécom, dont l'un des accusés, un ancien conseiller du ministre des Télécommunications, percevait des fonds dans deux comptes offshore ouverts à Natixis du Luxembourg, versés par des sociétés chinoises qui venaient d'obtenir des marchés en Algérie dans le domaine des télécommunications.

La banque a failli en domiciliant les comptes d'un client ayant la qualité de personnalité politiquement exposée. Lors du procès de cette affaire, la défense de Mejdoub Chani, l'homme d'affaires qui a la charge d'ouvrir des comptes on et offshore, s'est longuement attaquée à la banque accusée de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour empêcher cette affaire de blanchiment.

Une plainte, a-t-elle indiqué, a été déposée contre Natixis au Luxembourg. L'affaire a fait tache d'huile, d'autant qu'elle a éclaté à la suite d'informations révélées par la justice luxembourgeoise, dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par le juge du tribunal de Sidi M'hamed, qui instruit le dossier de l'autoroute Est-Ouest dans lequel Chani Mejdoub est cité. Si des ressortissants algériens sont épinglés ailleurs pour blanchiment d'argent, il n'y a pas de raison pour que la réciprocité ne soit pas de mise. Les accusations portées à son encontre par certains milieux, selon lesquelles une partie de la fortune de la famille El Gueddafi est domiciliée en Algérie, ont donné à réfléchir aux plus hautes autorités.

Après deux réunions du Conseil de la monnaie et du crédit, tenues en novembre 2012, la Banque d'Algérie rend publique la nouvelle réglementation (règlement 12-03) dans laquelle il est fait obligation aux banques, établissements financiers et aux services financiers d'Algérie Poste d'«obtenir avant l'entrée en relation avec tout nouveau client, personne politiquement exposée telle que définie par la loi n°05-01, suffisamment de renseignements sur l'origine des capitaux et prendre les dispositions permettant d'assurer une surveillance renforcée et permanente de la relation d'affaires».

Ce règlement appelle à «faire preuve de vigilance» et il est fait obligation de «disposer d'un programme écrit de prévention, de détection et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme des procédures, des contrôles, une méthodologie de diligence en ce qui concerne la connaissance de la clientèle, des formations appropriées à l'attention de leur personnel, un dispositif de relations (correspondant et déclarations de soupçon) avec la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF)».

Une batterie de mesures visant à renforcer la protection du système financier et à déceler et réprimer toute action de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui abroge une bonne partie des dispositions de la loi de 2005. Son dernier article précise : «La Commission bancaire et la Banque d'Algérie émettront, en cas de besoin, des lignes directrices et assureront un retour d'information pour l'application des mesures nationales.»

Cette note, cependant, n'a été adressée aux institutions financières concernées qu'en ce mois de février. Pourquoi ce retard ? On n'en sait rien. Certaines sources l'expliquent ainsi : «La Banque d'Algérie ne pouvait pas le diffuser sans qu'il ne soit publié au Journal officiel.»

Le Gafi est un groupe d'action qui lutte contre le blanchiment :

Le Groupe d'action financière (Gafi) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 dans le but d'élaborer des normes et promouvoir une application efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et autres menaces liées à l'intégrité du système financier international.

Il est composé de 34 pays et territoires, de deux organisations régionales, en tant que membres, et de 8 autres membres associés (groupes d'action régionaux) dont l'Algérie (qui fait partie du groupe Moyen-Orient et Afrique du Nord), ainsi que 27 organisations internationales affiliées en tant qu'observateurs assumant, entre autres, une mission particulière dans la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Le Gafi a élaboré une série de recommandations reconnues comme étant la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Elles constituent le fondement d'une réponse coordonnée à ces menaces pour l'intégrité du système financier et contribuent à l'harmonisation des règles au niveau mondial.

Publiées en 1990, les recommandations du Gafi ont été révisées en 1996, 2001, 2003 et plus récemment en 2012 afin d'assurer qu'elles restent d'actualité et pertinentes. Elles ont vocation à être appliquées par tous les pays du monde.

Le Gafi surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures requises, examine les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que les mesures permettant de lutter contre ces phénomènes, et encourage l'adoption et la mise en œuvre des mesures adéquates au niveau mondial.

En collaboration avec d'autres acteurs internationaux, le Gafi identifie également au niveau des pays les vulnérabilités afin de protéger le secteur financier international contre son utilisation à des fins illicites.

Salima Tlemçani

Support	Liberté	Date	13 février 2013
Titre	Le système bancaire algérien Luttes d'intérêt entre le secteur productif et les lobbys de l'import		

Avec plusieurs milliards de dollars de surliquidités, les banques algériennes publiques, dont les actifs sont détenus à 100% par l'Etat, et dont la mission selon le discours officiel est de financer les investissements publics et privés pour relancer la croissance économique, peinent à atteindre leur pleine efficacité.

Minimisant le risque, elles préfèrent financer les opérations de l'import, plus juteuses, en engrangeant des dividendes conséquents. Certains diront que c'est leur mission première. Mais alors qu'advient-il de la circulaire Sellal ?

En fait, le système bancaire national, déconnecté du système financier international parce que évoluant dans une économie de rente, n'arrive pas à se hisser au niveau des exigences internes du développement économique hors hydrocarbures et celles de la compétitivité à l'externe. En dépit de l'amélioration de ses ratios de gestion en termes de solvabilité et de rentabilité de ses actifs ainsi que de ses fonds propres, il ne réussit pas, du moins jusqu'à présent, à se libérer des pesanteurs bureaucratiques, du fait notamment de son extrême proximité avec le pouvoir politique qui limite son autonomie d'action.

La dépénalisation de l'acte de gestion n'étant pas encore intervenue, les responsables des institutions bancaires, se contentant de leur salaire, sans stimulation particulière, se drapent d'une prudence paralysante.

Selon les autorités monétaires officielles, en l'occurrence le gouverneur de la Banque d'Algérie, lors de la présentation du rapport de conjoncture au premier semestre 2012, "les crédits à l'économie se sont accrus de 7,76% au premier semestre. Les crédits bancaires au secteur privé ont atteint 2121 mds DA durant le même semestre, dépassant l'encours des crédits au secteur public qui s'est établi à 1893 mds DA à fin juin.

La part des crédits à moyen et long termes a augmenté à 65,21%, traduisant l'amélioration de la structure et des conditions de financement, notamment suite au soutien financier apporté par l'Etat aux PME. Le crédit bancaire reste ainsi potentiellement important dans le financement de la croissance en Algérie". Cet optimisme est cependant nuancé par de nombreux spécialistes qui déplorent le manque de détails dans la structure des crédits octroyés, parce que, pensent-ils, ces crédits sont essentiellement orientés vers le financement des opérations d'importation (50 milliards de dollars/an depuis de nombreuses années).

Pour le FCE – bien que ce forum ne remette pas en cause les données quantitatives avancées, et à la veille de l'institution "des journées annuelles de l'entreprise algérienne" dont la première s'était tenue sous le thème de "la relation de l'entreprise algérienne avec le système financier et bancaire national" – par la voix de son président, tout en précisant qu'il s'agit de reconstruire un rapport entreprise/banques qui vise l'efficacité, l'objectif capital et de diminuer l'emprise du commerce extérieur dans notre économie.

En vérité, quand on mesure l'évolution de la valeur des importations, l'on est en droit de s'interroger sur le poids du lobby de l'import, qui profite du financement bancaire pour faire fructifier ses intérêts au détriment de l'investissement productif national, créateur d'emplois et de richesses.

Support	Liberté	Date	12 février 2013
Titre	A. Mikail, expert financier “Les prestations bancaires ne vont pas s’améliorer”		

Dans cet entretien, le spécialiste en finances aborde les limites de la circulaire Sellal. Il suggère des pistes pour rendre plus efficient le système bancaire national.

“Liberté” : Comment, compte tenu de votre expérience, expliquez-vous l’inadéquation de la qualité du service bancaire dans ses relations aux usagers et notamment les PMI et PME ?

A. Mikail : L'économie de marché repose sur une règle simple : c'est la rencontre d'une offre et d'une demande. C'est l'équilibre “offre/demande” qui, sur le long terme, définit les relations entre les acteurs. Autrement dit, le client choisit sa banque et la banque choisit son client. Pour la banque, la recherche du risque le plus faible (voire le plus bas) et la rémunération la plus sûre seront privilégiées et préférées à toute autre considération. Et, si l'offre de fonds prêtables est suffisante pour garantir la rentabilité et les profits recherchés, la banque n'en recherchera pas plus.

En ce qui concerne l'investissement, la banque, en économie de marché, ne constitue qu'un appoint en termes d'apports. L'investissement se finance sur le long terme (en fonction du cycle de production) car c'est plutôt l'apanage du marché financier (Bourse), en actions et obligations, même si les banques ont su développer, au fil du temps, des départements spécialisés qui sont devenus des acteurs majeurs de ces marchés financiers (avec les dérives que l'on sait après une longue période de forte déréglementation ; ceci est un autre débat).

Dans ce domaine, la banque commerciale ne peut pas et ne doit pas être perçue comme un supplétif de l'Etat. Banque d'investissement, centralisée ou décentralisée, sociétés de capital risque (capital investissement et/ou capital développement), voire sociétés de leasing, sont autant d'acteurs spécialisés que le développement des marchés a su créer en complément de la Bourse.

Mais toutes ces entités ne sauraient être le fait et le résultat de décisions administratives qui en feraient des appendices du Trésor public de l'Etat (même si la présence pour le contrôle et la régulation de l'Etat reste nécessaire et souhaitable). Ces sociétés financières, soumises au contrôle de l'Autorité monétaire, devraient résulter de décisions économiques des professionnels du secteur et surtout pas limités à ceux du secteur public.

Il ne faut donc pas voir les relations “banque”-“clientèle” s'améliorer en dehors du contexte de saine concurrence ou par la promulgation d’“ukase”.

Malgré la circulaire de M. Sellal devant faciliter les procédures de traitement des dossiers de crédit, les banques traînent le pas, pourquoi ?

La procédure de traitement des dossiers ne peut et ne saurait être standardisée et uniformisée. Le traitement des dossiers de crédit relève de l'ingénierie bancaire. C'est le “génie” propre de chaque banque qui s'y trouve traduit. Seul l'aspect formel de la demande peut être unifié. Les banques commerciales sont en concurrence sur les meilleurs risques.

La compétition bancaire devrait pouvoir s'exercer, tant dans le choix des crédits qu'elles accordent, que dans celui de leurs placements en capital, soit pour des motivations de court terme soit pour développer leur stratégie de croissance externe. Ces placements ne devraient pas être limités dans les entreprises de l'économie réelle mais également dans la sphère financière.

Par exemple, pourquoi ne pas envisager la croissance externe d'une banque par des prises de participation significatives dans d'autres banques ou sociétés d'assurance, réalisant ainsi quelques concentrations qui consolideraient leur assise et leur surface financière ?

CNEP/Banque prenant une participation majoritaire dans le CPA ou la BDL, par exemple. La circulaire, avec les meilleures intentions, ne saurait répondre à la question de l'amélioration des prestations et surtout de l'efficacité de l'affectation des disponibilités financières.

Selon vous, pourquoi les opérateurs économiques hésitent à recourir aux transactions financières via la monétique ?

Les opérateurs voudraient pouvoir recourir à la monétique ; ils sont, aujourd'hui, limités par des considérations techniques et psychologiques.

Techniques, tout d'abord, car les plateformes technologiques nécessaires au bon fonctionnement de cette monétique ne sont pas suffisamment opérationnelles et efficaces. Un retard en investissement dans ce domaine est encore enregistré ; il est plus que nécessaire de le combler. Ces plateformes technologiques ne sont pas disponibles ni suffisantes et le tissu de SSII (Sociétés de services en informatique) n'est pas encore constitué pour en assurer la maintenance matérielle et logicielle.

Il n'existe pas encore d'éditeurs de logiciels qui aurait une surface financière et technologique suffisante en Algérie ; cela est encore l'apanage de sociétés étrangères, même lorsqu'elles ont constitué quelques filiales de droit algérien pour assurer une "présence".

Psychologiques ensuite, car il leur semble que la confidentialité des transactions leur serait insuffisamment garantie et que les règles du secret bancaire ne sont pas établies. Un effort, en termes législatif et réglementaire reste à faire.

Support	L'Expression	Date	13 février 2013
Titre	Hausse des crédits par signature et avances de trésorerie octroyés en 2012 Le secteur privé se taille la part du lion		

Le montant des deux principales garanties offertes par la Caisse de garantie des marchés publics a nettement augmenté en l'espace de dix ans

Créée en 1998 dans le but de soutenir, à l'aide de crédits par signatures et avances de trésorerie, les entreprises du secteur public ou privé en difficulté, la Caisse de garantie des marchés publics n'a cessé de gagner en audience devenant, au fil des ans, une institution incontournable en matière de cautions ou garanties.

Dotée d'un budget colossal, évalué à 22 000 milliards de dinars, la Caisse a délivré 2 800 garanties pour un montant total de 81 milliards de dinars rien que durant l'année 2012. Dans une déclaration à l'APS, le directeur général de la Cgmp, Aomar Aït Larbi, a indiqué que «le montant des deux principales garanties offertes par la Caisse, à savoir les crédits par signature et les avances de trésorerie a décuplé en dix ans.»

Selon lui, les crédits par signature qui représentent l'essentiel de l'activité de la Caisse, ont totalisé 74, 2 milliards de dinars en 2012, soit 80% des crédits octroyés. Le secteur privé se taille la part du lion, puisque sur les 1 727 entreprises clientes de la Caisse qui en ont bénéficié en 2012, 1 647 appartiennent au secteur privé. Ce sont en majorité des PME qui activent pour la plupart dans le secteur du Btph.

Portant sur 597 dossiers, les avances de trésorerie octroyées par la Caisse ont, elles aussi, augmenté au cours de ces dernières années. A en croire Aomar Aït Larbi, le montant des crédits débloqués s'élèvent à 6, 7 milliards de dinars depuis l'année 2006. Pour pouvoir bénéficier des garanties ou être cautionné par la Caisse, il a précisé que «la réglementation exige seulement que les capacités matérielles, humaines et financières de l'entreprise correspondent aux engagements pris avec les maîtres.» Le directeur général en est pleinement convaincu.

Depuis 2010, le rôle de l'institution financière qu'il dirige s'est sensiblement accrue. Grâce à son concours, de nombreuses PME qui avaient des difficultés de trésorerie ont pu renflouer leurs caisses et lancé ainsi leurs projets. A l'inverse, la Caisse de garantie des marchés publiques a tiré bénéfice de ses transactions grâce aux 4, 5% de commissions qui lui ont été versés par les entreprises dont elle s'était portée garante.

C'est ce qu'a indiqué le premier responsable de la Caisse. «Grâce aux commissions versées en contrepartie de ses cautions soumises à des taux d'intérêt de 4, 5% pour les avances de trésorerie et de 1, 3% à 2, 5% pour les crédits par signature, la Caisse a réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de dinars en 2012.»

Malgré la présence d'une dizaine d'autres banques qui exercent une activité similaire, la Cgmp veut marquer sa présence, quitte à s'exposer parfois à des risques, mais n'est-ce pas là son rôle? Depuis sa création, la Caisse a traité des dizaines de milliers de dossiers et permis à 1647 entreprises privées et 80 du secteur public de bénéficier de garanties couvrant 2200 marchés l'année dernière. Des milliers d'autres entreprises attendent et seront étudiées au courant de l'année en cours dont on dit que c'est une année charnière qui nous renseignera mieux sur les potentialités et les progrès de l'économie nationale.

Support	APS	Date	11 février 2013
Titre	Plus de la moitié des échanges commerciaux de l'Algérie s'effectuent avec l'UE (Douanes)		

Plus de la moitié des échanges commerciaux de l'Algérie durant l'année 2012, qui ont dépassé les 120 milliards de dollars, ont été effectués avec les pays de l'Union européenne (UE), a-t-on appris lundi auprès des Douanes algériennes.

Les importations algériennes de l'UE ont atteint 23,86 milliards de dollars (mds usd) en 2012, soit près de 51% des importations globales du pays, alors que les exportations algériennes vers ces pays étaient de 40,13 mds usd, représentant 54,2% des exportations globales du pays, selon les données du Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS) obtenues par l'APS.

A l'exception des Etats-Unis et la Chine qui sont classés respectivement 1er client et 2ème fournisseur de l'Algérie, le plus gros du commerce extérieur de l'Algérie s'effectue avec les pays de l'UE. L'Italie est classée 2ème client de l'Algérie (après les USA) en absorbant 11,67 mds usd (15,77%), suivie par l'Espagne avec 7,57 mds usd (10,23%), et la France avec 6,60 mds usd (8,92%). Après le Canada qui occupe la 5ème place des clients de l'Algérie, les Pays-Bas occupent la 6ème position avec 5,29 mds usd (7,15%) et la Grande-Bretagne le 7ème rang avec 3,93 mds usd (5,32%), précise le Centre des statistiques.

Pour les fournisseurs de l'Algérie, la France reste en 2012 en tête avec plus de 6 mds usd (12,03%), suivie de la Chine puis l'Italie avec 4,35 mds usd, l'Espagne (4,09 mds usd), et l'Allemagne avec 2,57 mds usd, ajoute-t-on de même source. Les pays de l'OCDE (hors UE) viennent en deuxième position avec une part de 12,59% (5,89 mds usd) des importations de l'Algérie, et de 30,18% (22,32 mds usd) des ventes algériennes à l'étranger.

Les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays de l'OCDE, durant l'année écoulée, ont été réalisés essentiellement avec les USA qui sont toujours le premier client de l'Algérie, puisqu'ils absorbent 16,14% (11,94 mds usd) et la Turquie (8ème client) avec 4,11% (3,04 mds usd), précisent encore les statistiques des Douanes.

S'agissant des importations de l'Algérie de cette région, le CNIS note que la Turquie qui occupe la 7ème place avait fourni à l'Algérie 3,81% (1,78 md usd) et les USA au 8ème rang avec 3,50% (1,63 md usd). La région de l'Amérique du Sud absorbe 4,85% (3,58 mds) des ventes algériennes à l'étranger alors que ses exportations vers le pays ont totalisé 7,66% (3,58 mds usd) de la valeur globale des importations en 2012.

Au sein de cette région, le Brésil est classé 9ème dans la liste des principaux clients et celle des principaux fournisseurs également. Il absorbe 3,81% (2,82 mds) des exportations de l'Algérie et exporte vers elle 2,87% (1,34 md usd). Les pays de l'Asie ont absorbé 6,36% des exportations algériennes (4,70 mds usd) et ils ont expédié 20,11% (9,41 mds usd) de leurs marchandises vers le pays.

A l'intérieur de cette zone géographique, la Chine reste un "important" partenaire de l'Algérie. Elle est classée 2ème fournisseur du pays en 2012 avec un taux de 12,56 % (5,88 mds usd) et 10ème client avec 3,64% (2,69 mds usd).

D'autres pays de l'Asie ont également amélioré leurs échanges commerciaux avec l'Algérie, Il s'agit notamment de l'Inde qui absorbe 1,44% (1,06 md usd) et exporte 2,35% (1,10 md usd) du total des échanges commerciaux. Dans le monde arabe, seul le Maroc figure parmi les 15 premiers partenaires commerciaux de l'Algérie en occupant la 14ème place des clients de l'Algérie avec 1,05 milliard de dollars.

Les exportations de l'Algérie ont atteint 73,98 mds usd en 2012 et les importations se sont établies à 46,80 mds usd, ce qui s'est soldé par un excédent commercial de 27,18 mds usd, en légère hausse de près de 3,6%.

Les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie en 2012 (Encadré)

ALGER - Voici la liste des 15 premiers partenaires commerciaux (clients et fournisseurs) de l'Algérie durant 2012, selon les chiffres des Douanes algériennes :

1) - Principaux clients..... échanges en milliards de dollars

▶ 1er USA	11,94
▶ 2ème Italie.....	11,67
▶ 3ème Espagne.....	7,57
▶ 4ème France.....	6,60
▶ 5ème Canada	5,48
▶ 6ème Pays-Bas	5,29
▶ 7ème Grande-Bretagne	3,93
▶ 8ème Turquie.....	3,04
▶ 9ème Brésil	2,82
▶ 10ème Chine	2,69
▶ 11ème Belgique.....	2,25
▶ 12ème Portugal	1,86
▶ 13ème Inde	1,06
▶ 14ème Maroc.....	1,05
▶ 15ème Islande	0,84

2)- Principaux fournisseurs échanges en milliards de dollars

▶ 1er France.....	6,00
▶ 2ème Chine.....	5,88
▶ 3ème Italie.....	4,35
▶ 4ème Espagne	4,09
▶ 5ème Allemagne	2,57
▶ 6ème Argentine	1,80
▶ 7ème Turquie	1,78
▶ 8ème USA.....	1,64
▶ 9ème Brésil	1,34
▶ 10ème Corée du Sud.....	1,25
▶ 11ème Inde.....	1,10
▶ 12ème Japon.....	0,928
▶ 13ème Grande-Bretagne..	0,831
▶ 14ème Pays-Bas.....	0,782
▶ 15ème Russie.....	0,644.

Support	El Moudjahid	Date	12 février 2013
Titre	Echanges commerciaux de l'Algérie Plus de la moitié s'effectuent avec l'UE		



Plus de la moitié des échanges commerciaux de l'Algérie durant l'année 2012, qui ont dépassé les 120 milliards de dollars, ont été effectués avec les pays de l'Union européenne (UE), a-t-on appris hier auprès des Douanes algériennes.

Les importations algériennes de l'UE ont atteint 23,86 milliards de dollars (mds usd) en 2012, soit près de 51% des importations globales du pays, alors que les exportations algériennes vers ces pays étaient de 40,13 mds usd, représentant 54,2% des exportations globales du pays, selon les données du Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) obtenues par l'APS.

A l'exception des Etats-Unis et la Chine qui sont classés respectivement 1er client et 2e fournisseur de l'Algérie, le plus gros du commerce extérieur de l'Algérie s'effectue avec les pays de l'UE. L'Italie est classée 2e client de l'Algérie (après les USA) en absorbant 11,67 mds usd (15,77%), suivie par l'Espagne avec 7,57 mds usd (10,23%), et la France avec 6,60 mds usd (8,92%).

Après le Canada qui occupe la 5e place des clients de l'Algérie, les Pays-Bas occupent la 6e position avec 5,29 mds usd (7,15%) et la Grande-Bretagne le 7e rang avec 3,93 mds usd (5,32%), précise le Centre des statistiques. Pour les fournisseurs de l'Algérie, la France reste en 2012 en tête avec plus de 6 mds usd (12,03%), suivie de la Chine puis l'Italie avec 4,35 mds usd, l'Espagne (4,09 mds usd), et l'Allemagne avec 2,57 mds usd, ajoute-t-on de même source.

Les pays de l'OCDE (hors UE) viennent en deuxième position avec une part de 12,59% (5,89 mds usd) des importations de l'Algérie, et de 30,18% (22,32 mds usd) des ventes algériennes à l'étranger. Les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays de l'OCDE, durant l'année écoulée, ont été réalisés essentiellement avec les USA qui sont toujours le premier client de l'Algérie, puisqu'ils absorbent 16,14% (11,94 mds usd) et la Turquie (8e client) avec 4,11% (3,04 mds usd), précisent encore les statistiques des Douanes.

S'agissant des importations de l'Algérie de cette région, le Cnis note que la Turquie qui occupe la 7e place avait fourni à l'Algérie 3,81% (1,78 md usd) et les USA au 8e rang avec 3,50% (1,63 md usd). La région de l'Amérique du Sud absorbe 4,85% (3,58 mds) des ventes algériennes à l'étranger alors que ses exportations vers le pays ont totalisé 7,66% (3,58 mds usd) de la valeur globale des importations en 2012.

Au sein de cette région, le Brésil est classé 9e dans la liste des principaux clients et celle des principaux fournisseurs également. Il absorbe 3,81% (2,82 mds) des exportations de l'Algérie et exporte vers elle 2,87% (1,34 md usd). Les pays de l'Asie ont absorbé 6,36% des exportations algériennes (4,70 mds usd) et ils ont expédié 20,11% (9,41 mds usd) de leurs marchandises vers le pays.

A l'intérieur de cette zone géographique, la Chine reste un "important" partenaire de l'Algérie. Elle est classée 2e fournisseur du pays en 2012 avec un taux de 12,56% (5,88 mds usd) et 10e client avec 3,64% (2,69 mds usd). D'autres pays de l'Asie ont également amélioré leurs échanges commerciaux avec l'Algérie, il s'agit notamment de l'Inde qui absorbe 1,44% (1,06 md usd) et exporte 2,35% (1,10 md usd) du total des échanges commerciaux.

Dans le monde arabe, seul le Maroc figure parmi les 15 premiers partenaires commerciaux de l'Algérie en occupant la 14e place des clients de l'Algérie avec 1,05 milliard de dollars. Les exportations de l'Algérie ont atteint 73,98 mds usd en 2012 et les importations se sont établies à 46,80 mds usd, ce qui s'est soldé par un excédent commercial de 27,18 mds usd, en légère hausse de près de 3,6%.

Des relations de coopération denses et consolidées

L'Algérie entretient ces dernières années des relations de coopération et de partenariat denses et variées, avec les pays de l'Union européenne, particulièrement, les pays d'Europe du Sud. Les échanges dans tous les domaines économique, politique, voire sécuritaire ont connu graduellement une nouvelle dynamique, qui a non seulement consolidée ces relations mais aussi permis, comme jamais auparavant, de rattraper le retard enregistré durant de longues années.

Les perspectives s'annoncent encore meilleures à la faveur des accords bilatéraux, des projets d'investissements et des échanges à venir. Pour le début 2013, plusieurs indicateurs, traduisent le volonté de part et d'autre d'approfondir cette coopération dans divers domaines, conjugués à opportunités toujours prometteuses qu'offre l'Algérie, à même de contribuer à la croissance en Europe. Ainsi, les relations de coopération fonctionnent plutôt bien et vont dans la bonne direction, à la faveur d'un dialogue englobant divers d'aspects.

Il y a aujourd'hui réellement une volonté d'aller encore plus loin par de véritables partenariats. Dans ce sens, les accords passés tendent surtout à créer une dynamique en faveur d'une stabilité dans les échanges.

Il s'agit également de relever les défis liés à une conjoncture particulièrement difficile, en raison d'un contexte régional difficile et de la crise économique en Europe. Les pays du Sud méditerranéen, l'Algérie en particulier, ont des ressources, ce sont des espaces dédiés à l'investissement productif.

L'Europe traverse notamment une crise économique et financière aiguë. Elle a un besoin impérieux de rentabiliser des projets qui permettront de relancer la machine économique, qui tourne au ralenti, la bonne santé économique de l'Algérie pourrait servir aussi de rampe de "relancement" pour ces économies, compte tenu de son potentiel de développement.

Il y a donc d'immenses opportunités d'affaires à saisir. Du côté de l'Algérie, les autorités du pays, au plus haut niveau, ont toujours émis le souhait de voir ce partenariat trouver toute sa place dans la relation avec les pays d'Europe.

Mais il faut que ce partenariat offre des chances égales aux uns et aux autres. Un partenariat gagnant-gagnant qui pourra se concrétiser par des investissements durables, rentables et mutuellement bénéfiques.

Faut-il le rappeler, le projet Renault-Algérie va justement dans ce sens. Les choses devraient avancer vite à cet égard si l'on en juge par le calendrier d'évolution du projet tel qu'établi.

Avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, le Portugal aussi, les relations dans le domaine de l'énergie devraient continuer à irriguer l'essentiel du partenariat, mais de bonnes perspectives s'offrent aussi dans le secteur de la petite et moyenne entreprise avec des accords à la clé dans un nombre important de domaines, agriculture, agro-alimentaire, médicament, habitat, industrie manufacturière et autres.

Les parties à la négociation ont voulu donner ainsi des signes tangibles de mobilisation en faveur de relations durables, et établir des perspectives au moins à moyen terme qui permettront aux acteurs économiques notamment, de jouer un rôle de premier rang, notamment par le biais des forums d'affaires qui ont lieu régulièrement.

Farid Bouyahia

Support	El Moudjahid	Date	12 février 2013
Titre	Sécurité, économie et commerce Alger et Londres au diapason « Un visa prioritaire ? Oui, en payant 10.000 DA de plus »		



Sécurité, Economie et Commerce, trois domaines sur lesquels l’Algérie et le Royaume-Uni, sont au diapason l’un de l’autre. Aussi, le nouveau partenariat stratégique «devrait hisser les relations bilatérales au niveau supérieur», a fait savoir, hier, Martyn Roper, ambassadeur du Royaume-Uni à Alger lors d’une conférence de presse tenue au siège de l’ambassade.

Alger et Londres partagent une «approche commune et concordante» dans la lutte anti-terroriste, le diplomate dira qu’il est grand temps de «travailler encore davantage». Le soutien indéfectible qu’affichent les Britanniques, est l’un des «objectifs principaux» de la récente visite en Algérie du Premier ministre anglais, David Cameron, a fait savoir le diplomate.

Ce dernier a qualifié le partenariat bilatéral de «réponse durable, patiente et intelligente», nécessaire à toute coopération dans la lutte anti-terroriste. M. Roper souligne que son pays partage également la décision des pouvoirs publics algériens, ayant toujours opposé leur nief catégorique au paiement des rançons.

Un travail «étroit et intense», outre celui effectué, est attendu lors des «forums internationaux pour s’assurer le soutien nécessaire à cette politique».

Les deux pays, ajoute l’ambassadeur, sont liés, aussi, par un passé marqué par des «expériences longues et difficiles face au terrorisme». Et n’y voit point de doute : dans la lutte anti-terroriste, l’Algérie est un «pays clé de la région». Sur l’attaque terroriste du site gazier de Tiguentourine, l’ambassadeur, rendant hommage aux 6 ressortissants anglais décédés, souligne que les autorités britanniques «comprennent la complexité de la tâche en face de terroristes surarmés.» Le Royaume-Uni reconnaît que «toutes les forces de sécurité au monde, peuvent vivre ce genre de situations». Sans l’intervention «efficace» de l’Armée algérienne, «la situation aurait été bien pire».

S’exprimant dans un français parfait, M. Roper se félicite, d’autre part, de l’état d’avancement de la coopération économique et commerciale.

La nomination de Lord Risby et de M. Yousfi représentants des deux pays, «nous a dotés d'un mécanisme très important dans le renforcement des relations». Le représentant de sa majesté, affirme qu'il y a un «potentiel important pour un pays comme le notre afin de développer des relations commerciales avec l'Algérie».

Et d'ajouter que le Royaume-Uni accorde un «fort intérêt pour l'accompagnement de l'économie algérienne à travers, notamment, la création d'emplois, le renforcement de capacités de production et de la formation professionnelle».

Ce n'est pas tout. M. Roper pense également à l'expertise en gestion et en management dans lesquelles Alger et Londres «pourrait également constituer un élément très important dans le cadre des échanges bilatéraux».

Cette coopération touchera d'autres secteurs tels la défense, l'enseignement, les énergies renouvelables, la santé, etc. «Ensemble, on peut aller loin», affirme l'ambassadeur qui annoncera dans la foulée, qu'au cours de cette année, des responsables des deux pays s'échangeront de visites. Fin avril, à titre d'exemple, des parlementaires anglais seront, pour la première fois, à Alger. Et M. Youcef Yousfi se rendra à Londres dans les prochaines semaines.

Support	El Moudjahid	Date	12 février 2013
Titre	M. Norbert Lammert, président du parlement allemand Une coopération à intensifier et à diversifier		

Le président du Parlement allemand a indiqué, dans le cadre de ses entretiens avec les responsables algériens, en particulier avec le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, avoir décelé un appréciable intérêt de la partie algérienne à agir en commun pour l'approfondissement des relations bilatérales et de la coopération en Méditerranée.



Le président du Parlement allemand (Bundestag), M. Norbert Lammert, en visite officielle en Algérie, a, avant son départ d'Alger, tenu à réaffirmer, dans une courte déclaration de presse, l'excellence et la stabilité des relations bilatérales entre l'Algérie et l'Allemagne.

Les deux pays affirment la volonté de les approfondir et de les développer tant sur le plan politique, mais aussi au niveau économique ainsi que dans tous les autres domaines, a souligné M. Lammert.

Le président du Parlement allemand a indiqué que dans le cadre de ses entretiens avec les responsables algériens, en particulier avec le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, avoir décelé un appréciable intérêt qui s'est manifesté de la partie algérienne en vue d'agir en commun en faveur de cet approfondissement des relations bilatérales, de la coopération en Méditerranée.

Il a mis l'accent sur les mêmes intérêts communs qui lient les deux pays et a indiqué avoir exploré les voies et moyens de renforcer le champ de la coopération dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation fructueuse. Dimanche le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Mohamed Larbi Ould Khelifa avait pour sa part, affirmé, que les relations entre l'Algérie et l'Allemagne «sont séculaires, solides et profondes», souhaitant que la coopération bilatérale se hisse au niveau des relations politiques «excellentes».

M. Ould Khelifa s'est entretenu au siège de l'APN avec le président du Parlement allemand (Bundestag), M. Norbert Lammert à qui, il a affirmé que la solidité des relations algéro-allemandes était confortée par l'échange de visite entre responsables des deux pays au plus haut niveau rappelant les deux visites effectuées en Allemagne par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika durant la dernière décennie, indique un communiqué de l'APN.

Dans ce contexte, le président de l'APN a précisé que les volets de coopération bilatérale étaient «nombreux» ajoutant que la coopération avec l'Allemagne «est souhaitée et nécessaire». Il a exprimé son souhait de voir cette coopération se hisser au niveau des relations politiques «excellentes», d'autant que l'Allemagne «est le 5^e partenaire économique de l'Algérie, en termes d'échanges commerciaux».

Par ailleurs, M. Ould Khelifa a mis en exergue le rôle des parlementaires dans la consolidation des relations bilatérales soulignant la redynamisation prochaine du groupe parlementaire d'amitié avec l'Allemagne «pour qu'il constitue un cadre idoine de concertation sur nombre de domaines de coopération et d'harmonisation de positions autour des grands projets dont la lutte antiterroriste et la criminalisation de l'octroi de la rançon, principale source de financement du terrorisme».

M. Ould Khelifa a réaffirmé la position de l'Algérie vis-à-vis des événements survenus au Mali et son attachement au respect de l'intégrité territoriale de ce pays appelant à faire prévaloir le dialogue pour le règlement de la crise. Il a aussi réaffirmé le rejet par l'Algérie de toute ingérence dans les affaires intérieures des pays et son soutien au droit des peuples au choix du système de gouvernance qui leur convient.

De son côté, M. Lammert a qualifié d'«excellente» les relations qu'entretient son pays avec l'Algérie appelant à leur raffermissement aux niveaux politique et économique «pour mieux refléter le poids de l'Algérie en région méditerranéenne et celui de l'Allemagne en Europe».

Il a également fait part de la disponibilité de son pays à diversifier ses relations avec l'Algérie pour englober tous les domaines de coopération économique soulignant la convergence des vues des deux pays sur plusieurs questions internationales et les moyens de leur règlement.

L'entretien s'est déroulé en présence des membres des délégations des deux assemblées et des présidents des groupes parlementaires. Rappelons que M. Lammert est arrivé dimanche matin à Alger, à la tête d'une délégation parlementaire pour une visite officielle de deux jours.

M. Bouraib

Support	Le Soir d'Algérie	Date	12 février 2013
Titre	Négociations pour l'accèsion à l'OMC Benbada souhaite la tenue du 11e round en avril		

Le onzième round des négociations pour l'accèsion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait avoir lieu fin mars ou début avril 2013

C'est le souhait que formulait hier au Palais des Expositions (Pins-Maritimes) à Alger le ministre du Commerce, en marge d'une réunion d'évaluation des Chambres de commerce et d'industrie (CCI).

Selon Mustapha Benbada, la partie algérienne continue de négocier la programmation de la date de ce round avec le président du groupe de travail chargé du dossier Algérie. Certes, il précise que plusieurs pays engagent des discussions similaires en vue de leur accèsion à l'organisation multilatérale. Néanmoins, cette date ne devrait pas être trop éloignée, laisse entendre le ministre du Commerce.

Ce, dans la mesure où le dossier final de l'Algérie devrait être diffusé dès le 20 février prochain à l'ensemble des membres du groupe de travail et qu'un délai de quatre semaines semble suffisant pour son traitement. Sans en donner les détails précis, Mustapha Benbada a ainsi indiqué que les discussions portent sur les offres de services et de marchandises ainsi que sur les obstacles techniques au commerce.

L'occasion pour le ministre du Commerce de réaffirmer que la position de l'Algérie est «claire». Dans le même contexte, Mustapha Benbada a indiqué que la partie algérienne attend la réponse de l'Union européenne pour la tenue d'une rencontre «informelle» avant la tenue du 11e round.

Benbada critique vis-à-vis des CCI

Regroupant les directeurs des CCI et consacrée à l'examen d'un plan d'action opérationnel, cette rencontre a surtout permis au ministre du Commerce de dresser un bilan mitigé, voire négatif de l'action des Chambres. Certes, Mustapha Benbada constate que la situation des Chambres s'est relativement améliorée sur le plan administratif mais aussi financier, en évoquant la consolidation des revenus 2012 à plus de 506 millions de dinars.

Dans cet ordre d'idées, le ministre du Commerce indique qu'une convention collective unifiée est en cours de mise en œuvre et qu'un audit général de la situation des Chambres devrait être lancé prochainement. Toutefois, Mustapha Benbada n'a pas été avare en critiques sur l'activité des CCI en général, stipendant notamment leur inaction, leur propension à «la routine» ainsi que la non-concrétisation de certains engagements pris.

Prenant en considération le cadre réglementaire les régissant actuellement, le ministre du Commerce appelle ces Chambres à ne pas se contenter uniquement de revendiquer des droits mais aussi de remplir leurs obligations. Voire, à être réactives par rapport aux évolutions et dynamiques économiques en cours et davantage attractives vis-à-vis des PME et autres opérateurs économiques.

A ce propos, Mustapha Benbada constate que l'adhésion aux CCI ne suscite pas l'engouement des entreprises, d'autant que seulement 2 à 3% des agents économiques adhèrent à ces instances censées d'intermédiation.

Dans ce contexte, le ministre du Commerce a invité ces Chambres à élaborer un plan d'action national avec des déclinaisons au niveau de chacune des Chambres et qui constitueront des paramètres d'évaluation critique.

En ce sens, Mustapha Benbada n'a pas écarté la possibilité de sanctionner tout manquement, voire d'opérer un large mouvement dans le corps des CCI.

Chérif Bennaceur

Support	El Watan	Date	13 février 2013
Titre	Algérie-Russie Comment densifier la coopération ?		

L'Algérie et la Russie confirment la convergence de leurs points de vue sur le règlement des conflits au Moyen-Orient et au Sahel. Les deux pays réitèrent leur préférence pour la solution politique

«Nous avons confirmé nos points de vue sur la façon de promouvoir la réforme du système international. Tout d'abord, en ce qui concerne la suprématie du droit, le rôle central de l'ONU et de son Conseil de sécurité, nous avons réitéré la nécessité de résoudre les conflits par des moyens politiques et diplomatiques, sans intervenir dans les affaires intérieures d'Etats souverains», a affirmé le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, à l'issue de l'audience que lui a accordée, lundi soir à Alger, le président Abdelaziz Bouteflika.

Sergueï Lavrov, qui est en tournée en Afrique, précise qu'Alger et Moscou «privilégient le dialogue politique» pour régler les «situations tragiques qui ont été créées en Syrie et au Mali».

S'agissant des relations bilatérales entre les deux pays, le chef de la diplomatie russe souligne d'abord l'importance des relations qui unissent l'Algérie et son pays et qui reposent sur «le respect tant pour ce qui est des questions bilatérales qu'internationales». Après plus de 50 ans de relations avec l'Algérie, Moscou souhaite, selon Sergueï Lavrov, renforcer sa présence sur le marché algérien.

«L'Algérie est un important partenaire de la Russie dans plusieurs domaines, notamment commercial et économique avec un chiffre d'affaires en perpétuelle évolution», souligne-t-il. Le ministre russe se dit aussi «optimiste quant aux résultats de la prochaine session de la commission mixte particulièrement aux volets économique, commercial, scientifique et technique que nous avons convenu de développer».

Il insiste, dans ce sens, sur «la volonté commune» des deux pays d'approfondir la coopération bilatérale dans le domaine militaire et de «promouvoir le dialogue politique et la concertation à tous les niveaux».

Aller au-delà de l'armement et de l'énergie

La Russie semble vouloir reprendre une place plus importante sur le marché algérien. Et cela passe d'abord par le renforcement des échanges commerciaux, dont le volume est évalué, en 2010, à près de 2 milliards de dollars. Mais c'est toujours l'armement qui occupe la première place des échanges entre les deux pays avec un montant de 1,5 milliard de dollars, toujours durant la même année. Selon le journal américain, World Tribune, la Russie est considérée comme le premier fournisseur d'armes de l'Algérie. Durant la période allant de 2008 à 2011, l'armée algérienne a dépensé 2,1 milliards de dollars pour l'acquisition des armes russes.

Selon la même source, l'Algérie est le deuxième importateur mondial des armes russes. Mais la tendance peut changer à la faveur de la décision prise par l'Algérie de diversifier ses approvisionnements dans le domaine militaire en concluant des marchés avec des pays européens, tels que l'Allemagne et l'Italie.

Se sentant en perte de vitesse sur le marché algérien, les Russes veulent revoir leur stratégie. Ils se montrent de plus en plus intéressés par des projets d'investissement, en particulier dans les hydrocarbures.

Globalement, la coopération et les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Russie restent en deçà des aspirations, malgré la signature, en 2001 à l'occasion de la visite du président Bouteflika à Moscou, «d'un accord de partenariat stratégique».

Les textes portant sur le renforcement des relations et de la coopération entre les deux pays sont nombreux. Lors la visite de Vladimir Poutine à Alger, le 10 mars 2006, un accord «sur les relations économiques, commerciales, financières et sur le traitement de la dette» avait été également signé.

Madjid Makedhi

Support	El Watan	Date	13 février 2013
Titre	Coopération algéro-belge Un nouveau programme sur 4 ans		

Un nouveau programme de coopération algéro-belge étalé sur une période de quatre ans sera lancé, a annoncé hier à Alger le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci

Nous préparons la commission mixte qui se tiendra en juin 2013 à Alger et permettra d'évaluer la coopération entre l'Algérie et la Belgique pour lancer un nouveau programme de coopération sur quatre ans (2013-2016)», a indiqué M. Medelci lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes du royaume de Belgique, Didier Reynders.

Selon M. Medelci, ce programme concernera essentiellement des actions d'assistance technique, de formation et de transfert de technologies au profit de secteurs «importants», citant notamment l'éducation et la formation, les transports, l'énergie, l'environnement, ainsi que l'intégration d'un mécanisme explicite à même de permettre aux opérateurs économiques des deux pays d'être mieux informés.

«Les secteurs où ce partenariat est déjà réel sont nombreux, comme les transports et l'énergie, y compris l'énergie nucléaire à des fins médicales ainsi que l'industrie et le bâtiment», a ajouté le ministre.

«Il y a un partage d'idées communes sur la situation au Mali», a déclaré M. Reynders lors de cette même conférence de presse avec M. Medelci. A propos du Mali et au-delà de l'effort sécuritaire, M. Reynders a mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un dialogue politique entre les parties maliennes, ainsi que le soutien de la communauté internationale aux populations locales «qui pourrait s'avérer efficace pour endiguer le terrorisme dans ce pays».

Dans le même sillage, évoquant l'attaque terroriste contre le complexe gazier de Tiguentourine à In Amenas (Illizi), M. Reynders a salué la réaction des autorités algériennes à cette agression et l'intervention de l'ANP qui jouit, a-t-il rappelé, d'une grande expérience en matière de lutte antiterroriste.

A une question sur le Sahara occidental, M. Medelci a précisé que le sujet «n'a pas été occulté» (lors de ses entretiens avec M. Reynders), estimant que cette question est «importante» et concerne l'ensemble de la communauté internationale.

«Je saisis cette occasion pour mentionner que l'agenda est resté le même pour cette question, laquelle est entre les mains des Nations unies», a-t-il dit, soulignant que l'Union africaine a pris une résolution, lors de son dernier sommet, pour rappeler que «la solution d'un référendum l'autodétermination est la seule capable de faire avancer ce dossier et ce, quelles que soient les contingences et les conjonctures».

MM. Medelci et Reynders ont également échangé leurs points de vue sur la situation en Syrie, soulignant que «l'Algérie et la Belgique portent espoir d'une solution politique dans ce pays».

M. Reynders, qui a entamé hier une visite officielle en Algérie à l'invitation de M. Medelci, est accompagné de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Mme Maggie De Block, ainsi que d'une importante délégation d'opérateurs économiques. M. Reynders été reçu par le président Bouteflika et le Premier ministre, Abdelmalek Sellal

Support	Liberté	Date	13 février 2013
Titre	150 étudiants bénéficient de la formation “Élite programme” L’USTHB s’ouvre sur l’entrepreneuriat		

Avoir un pied à l’université et faire le premier pas vers le monde du travail en attendant d’intégrer le club des chefs d’entreprise est le rêve offert aux étudiants de l’université de Bab-Ezzouar par le cabinet conseil Cizar CCC, en partenariat avec le National Algerian Center (NAC).

La démarche semble toute simple car, pour réaliser ce fameux rêve, il suffit de suivre une formation en entrepreneuriat que Cizar et ses partenaires, notamment une ONG britannique, proposent. En effet, jusque-là méconnue et négligée, la culture de l’entrepreneuriat fait depuis une année déjà son petit bonhomme de chemin au sein de nombreuses universités et de grandes écoles algériennes. L’USTHB, dont le premier responsable a décidé de former selon les besoins du marché de l’emploi, a donné son feu vert pour la formation en entrepreneuriat proposée par Cizar.

Le premier responsable de ce cabinet conseil expliquera, lors de la 1re édition de la conférence virtuelle sur l’entrepreneuriat jeunesse tenue hier à l’USTHB, que la décision de lancer cette formation a été prise après un constat. “Pas d’enseignants en entrepreneuriat, pas de modèles, pas de structures... Comment avancer alors dans ce domaine ? Comment bâtir un entrepreneuriat à l’algérienne en s’inspirant des nombreux modèles à travers le monde ?” s’interroge Cizar B. Brahim.

Et c’est ainsi qu’a émergé l’idée d’intégrer l’entrepreneuriat dans le cursus universitaire. Le choix du cabinet s’est porté sur l’USTHB qui, fort heureusement, a salué cette initiative. Concrètement, “Élite programme : apprentissage de l’entrepreneuriat pour l’innovation et l’amélioration de la technologie” est une formation de six mois destinée aux étudiants en master 1 et mastère 2, ainsi que les diplômés.

La première promotion compte 150 étudiants de la faculté d’électronique et informatique de l’USTHB. “La formation qui a lieu le samedi est assurée par des consultants, 20 nationaux et 35 étrangers. L’objectif est d’aider les étudiants à développer leur esprit entrepreneurial en vue de créer leurs propres entreprises. La formation, qui cible 5 000 étudiants par an pour atteindre les 40 000 en 2017, est basée sur trois axes : développement personnel, création d’entreprise et quête de financement pour le lancement effectif du projet.”

Selon le cabinet, pour faciliter la tâche aux futurs chefs d’entreprise, un autre projet est à l’étude à l’USTHB. Celui-ci consiste en la création de la “maison de l’entrepreneuriat constituée de banques et autres intervenants dans le domaine, tel l’Ansej...” au sein même de l’université.

Gain ou intérêt du cabinet ?

“Nous voulons former une élite qui participera de façon significative au développement du pays et qui pourrait devenir dans le futur notre partenaire et notre client.” Intervenant, l’ambassadeur britannique dira que ce projet entre dans le cadre du programme “Partenariat arabe” soutenu par une ONG britannique en collaboration avec des institutions algériennes.

Malika Ben

Support	El Moudjahid	Date	13 février 2012
Titre	Conjoncture économique mondiale Les pays émergents, un rôle moteur		

Rachid Sekak : “On peut anticiper un afflux d’investissements étrangers en Algérie”



Puis, elle a indiqué que la crise financière a eu des effets sur la sphère économique réelle, notamment aux Etats-Unis, où ont été relevés un resserrement du crédit, la dégradation de la confiance, une baisse du niveau d'emploi et une réduction des perspectives d'activité.

En zone euro, la crise, touchait, essentiellement, le marché interbancaire, par la suite de l'augmentation des coûts de refinancement et des primes de risques. Il y a eu, également, un frein aux exportations constitué par le niveau de l'euro au regard du dollar, du ralentissement de la demande, et du ralentissement de l'investissement des entreprises lié au resserrement du crédit.

C'est ce qu'a expliqué Mathilde Lemoine, hier, à l'hôtel Sofitel, lors d'une conférence débat sur la conjoncture économique mondiale. Occasion au cours de laquelle ont été abordés d'autres sujets liés à la croissance mondiale, la crise en Europe et son impact, comme la plus grande menace pour l'économie de la planète.

L'autre question abordée a trait aux pays émergents, les moins affectés par la récente crise économique mondiale et leur croissance qui devrait rester forte au cours des années à venir. Ont été abordées aussi les réformes décidées en Europe et leurs effets, soulignant que la crise est encore loin d'être surmontée.

Les tendances sur le long terme, telles que la mondialisation et les changements technologiques, continueront de constituer des défis pour de nombreuses économies, est-il indiqué. Pour sa part, abordant la question de l' "allocation des ressources et développement en économie ouverte : le cas algérien", Abdellatif Benachennou, professeur agrégé de sciences économiques et ancien ministre des Finances de l'Algérie, souligne, après avoir analysé certains indicateurs économiques dans le détail, qu'il existe un problème d'affectation de la ressource souveraine, tiré principalement des hydrocarbures, lequel problème est à l'origine d'une croissance molle bien que le pays investit 35% du PIB.

Pour y remédier, il préconise un retour de l'Etat, mais très rapidement, à son rôle de contrôleur et de ne plus intervenir en tant que gestionnaire, dans le secteur économique public. Le professeur Benachenhou trouve anormal que l'Algérie qui jouit d'un fort taux d'épargne de 45%, presque "comme celui de la Chine" n'investi pas assez.

Il est tout aussi anormal que le secteur privé, dont certaines activités connaissent une prospérité singulière, à l'instar de l'agroalimentaire, n'investit pas pour donner du tonus à la croissance du pays. Aussi, il a exprimé sa préoccupation quant au recul enregistré depuis 2007 dans la production du secteur des hydrocarbures, que certains spécialistes attribuent à un retard dans les investissements.

Lors du débat, des intervenants ont expliqué qu'en plus du problème d'affectation des ressources, il y a un réel problème de gouvernance et de transparence, soulignant qu'il est urgent d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux. En conclusion, libéraliser une économie ne suffit pas, il existe un véritable problème d'allocation des ressources qui freine la compétitivité de notre économie, fait valoir Benachenhou.

Rachid Sekak : "On peut anticiper un afflux d'investissements étrangers en Algérie"

"Avec la conjoncture difficile à l'international, l'Algérie apparaît comme relais de croissance pour les multinationales, on peut même anticiper un afflux d'investissements étrangers en Algérie", a dit M. Rachid Sekak lors d'un point de presse.

La politique financière menée par l'Algérie, notamment la politique de gestion du taux de change, a permis au pays d'être "naturellement protégé par rapport à ce qui se passe dans le monde", a-t-il soutenu. Sur 25 milliards de dollars (environ 2.000 mds de dinars) d'investissements hors hydrocarbures réalisés en Algérie entre 2007 et fin 2011, un tiers (8,25 milliards de dollars) étaient des IDE (investissements directs étrangers), selon les données officielles.

Interrogé sur une éventuelle répercussion de la crise économique mondiale sur les besoins de financements des entreprises algériennes, M. Sekak a répondu que "nous n'avons jusqu'à présent constaté aucune conséquence dans ce sens, ni négative, ni positive". Il a, par contre, fait remarquer que les augmentations salariales en Algérie ont eu "un effet positif sur les entreprises, en boostant la consommation de leur produits".

Lors d'une conférence qu'elle a animée juste avant le point de presse, Mme Mathilde Lemoine, directrice des Etudes économiques et de la stratégie des marchés à HSBC-France, a avancé que l'année 2013 "s'ouvre sous de meilleurs auspices pour la zone euro et le reste du monde", soulignant que les équilibres financiers mondiaux resteraient "instables" encore pour longtemps.

Farid B

Support	L'Expression	Date	13 février 2013
Titre	Politique de voisinage L'UE attend le signal d'Alger		

Notre source rassure que l'Union européenne est tout à fait prête pour entamer les discussions et dégager une feuille de route sur cette politique de voisinage

L'Union européenne veut accélérer les discussions sur la politique de voisinage avec l'Algérie. «L'Algérie a exprimé son intérêt pour la politique de voisinage mais nous n'avons pas dégagé un plan d'action», a affirmé une source diplomatique proche de Bruxelles. Les discussions sur la politique de voisinage sont lancées depuis le dernier Conseil d'association tenu en 2012.

Notre source rassure que l'Union européenne est tout à fait prête à entamer les discussions et dégager une feuille de route sur cette politique de voisinage. Or, du côté d'Alger, rien n'est encore programmé. S'agit-il d'un manque de volonté politique chez nos responsables? Très prudent et mesurant ses propos, ce diplomate n'a pas été affirmatif.

«Je ne comprends pas pourquoi ce retard» a-t-il dit en précisant toutefois que l'Algérie a pris tout son temps pour réfléchir à cette politique de voisinage. Contrairement au Maroc et à la Tunisie, l'Algérie n'a pas accéléré le pas pour adhérer à cette démarche. Une position qui n'a pas plu évidemment, à Bruxelles.

L'Union européenne attend jusqu'à présent une réponse du gouvernement algérien. Notre source explique ce retard par l'agenda chargé du gouvernement. «Il y a actuellement un mouvement intense de déplacements des responsables étrangers en Algérie nous attendons que les choses se calment», a-t-il soutenu.

Et d'ajouter: «Nous espérons pouvoir lancer les discussions durant le premier semestre de l'année en cours.»

Selon lui, lors du dernier Conseil d'association, il a été convenu que le prochain round des discussions se déroulera au printemps.

En attendant ce rendez-vous, la représentation de la Commission européenne à Alger multiplie ses contacts sur le terrain. «Nous avons rencontré le représentant du Cnes et travaillons sur une rencontre où toutes les organisations et les représentants de la société seront conviés à s'exprimer librement», a indiqué notre source.

Dans la nouvelle approche concernant la politique de voisinage, l'UE apporte une aide accrue aux partenaires qui s'emploient à approfondir la démocratie, à former des partis d'opposition, consacrer l'indépendance de la justice ainsi que garantir les droits de l'homme et civils. Comme elle assure également le soutien au développement d'une économie solidaire.

Notre source admet que la libre circulation des personnes pose un gros problème tout en précisant que le taux de refus des visas pour les Algériens a sensiblement baissé ces dernières années. Sur le plan des investissements prévus dans l'Accord d'association, notre interlocuteur reconnaît ouvertement la faiblesse des investissements européens en Algérie.

«On a quelques retards à rattraper sur le plan des investissements dans le cadre de l'Accord d'association», a-t-il avoué. Lors de l'évaluation de l'Accord d'association avec l'UE, l'Algérie a clairement affiché son mécontentement sur la faiblesse des investissements européens en Algérie.

L'Algérie refuse d'être un marché pour les produits européens. Sur ce point, notre source a défendu ledit accord conclu depuis septembre 2005 avec l'Algérie.

Ce dernier refuse que cet accord soit réduit uniquement à l'aspect commercial. «Ce que nous faisons va au-delà des échanges commerciaux C'est le dialogue politique et le partage des expériences avec des outils de coopération», a-t-il soutenu.

Sur un autre volet, à savoir la possibilité d'une intégration maghrébine dans un contexte marqué par la guerre au Mali et l'instabilité en Tunisie, notre source reconnaît que la situation est compliquée. «Il s'agit d'un défi à relever à travers le rapprochement et le dialogue», a-t-il conclu.

Nadia BENAKLI

Support	Liberté	Date	13 février 2013
Titre	Développement des relations Maghreb-Asie La désunion... de l'UMA Un facteur de blocage		

Les Asiatiques doivent afficher une volonté réelle de venir investir dans la région. Celle-ci doit, pour sa part, offrir un marché porteur et organisé

Abstraction faite de l'Europe, les relations bilatérales des pays du Maghreb avec ceux des autres continents restent superficielles, voire faibles. Le Maghreb doit constituer cette puissance unifiée à même d'élargir sa coopération vers d'autres horizons en dehors de l'Union européenne. Les 5 pays maghrébins sont condamnés à s'unir afin de faire face à l'invasion multidimensionnelle des autres nations. Si avec l'UE le partenariat est plus ou moins développé, le topo n'est pas le même pour l'Asie.

Le volume des échanges avec l'UE est évalué à plus de 61%. C'est dire l'importance de la coopération des pays maghrébins avec le Vieux Continent. Hormis quelques visites et rencontres organisées entre les officiels et les peu nombreux projets lancés çà et là, la relation qui lie les deux parties n'arrive pas à atteindre le niveau des potentialités et les opportunités recensées.

C'est ce qui ressort d'ailleurs du colloque sur les relations Maghreb-Asie, organisé hier par la Confédération des cadres de la finance et de la comptabilité (CCFC).

Tous les experts s'accordent à dire que le partenariat maghrébo-asiatique mérite une meilleure prise en charge de la part des décideurs à tous les niveaux.

Aux Asiatiques d'afficher une réelle et ferme volonté de venir investir dans la région et à celle-ci aussi, de préparer le terrain en offrant les conditions idoines pour leur implantation. Le Japon, la Chine, l'Inde... pour ne citer que ces pays, ne peuvent choisir la destination maghrébine que s'ils trouvent en face un marché porteur et bien organisé.

“Nous avons la ferme volonté d'augmenter le volume des échanges et d'intensifier les investissements en Algérie mais les entreprises japonaises attendent plus de mesures incitatives et d'avantages comparatifs de la part de l'État algérien”, affirmera l'ambassadeur du Japon, Son Excellence Tsukasa Kawada qui invite notre pays à présenter une offre plus attractive en matière d'investissement.

Il indiquera que l'Algérie exporte pour un montant de 400 millions d'euros essentiellement du gaz et du pétrole vers le Japon et importe pour l'équivalent de 840 millions d'euros, notamment des voitures et des machines.

Ce qui dénote de la faiblesse des relations économiques entre les deux pays. Le Maghreb, à vrai dire, ne pèse pas lourd en comparaison aux diverses coopérations entreprises par les pays asiatiques dans le monde.

Le produit intérieur brut (PIB) de ses 5 pays ne dépasse pas les 350 milliards d'euros, comme l'a signalé l'expert, Camille Sari, dans son intervention.

Badreddine KHRIS

Support	El Watan	Date	14 février 2012
Titre	La confédération des finances dissèque les relations Maghreb-Asie Pour un marché maghrébin sur les décombres de l'UMA		

Où en sont les relations économiques entre le Maghreb et l'Asie ?

Comment redynamiser ces échanges, attirer plus de capitaux en provenance de l'Extrême-Orient et booster les investissements asiatiques sous nos latitudes ? C'est le thème d'un colloque qui s'est tenu, ces deux derniers jours, à l'initiative de la Confédération des cadres de la finance et de la comptabilité (CCFC), et abrité par la fondation Ebert. En filigrane, ce forum a été l'occasion de déplorer encore une fois l'absence d'un «bloc Maghreb» à même de négocier d'une seule voix sa place sur l'échiquier du monde.

Le président de la CCFC, maître Karim Mahmoudi, et par ailleurs président de l'Association maghrébine pour la promotion des relations économiques et commerciales (communément appelée «Maghreb Plus»), n'y est pas allé de main morte pour pointer du doigt, dans son allocution d'ouverture, les blocages politiques qui empêchent l'émergence de cet ensemble maghrébin tant souhaitée par les sociétés civiles et les acteurs économiques de la région.

Pour lui, cette entité est aujourd'hui dominée par des «Etats policiers» adossés à des nationalismes étroits qui ne cessent de se tirailler. «Ils ont créé le néant autour d'eux», assène Me Mahmoudi alors que, argue-t-il, «nous avons tout intérêt à conjuguer nos efforts pour créer un marché commun, une monnaie commune et une armée commune».

La Chine, premier pays à avoir reconnu le GPRA

An Qing, conseillère à l'ambassade de Chine, a dressé, au cours de ce colloque, un état des lieux assez exhaustif de la coopération sino-maghrébine. D'abord, elle rappelle que la Chine est le premier pays non arabe à avoir reconnu le GPRA «trois jours après sa formation». An Qing indiquera que le volume du commerce entre la Chine et les cinq pays maghrébains en 2012 a été de 23,5 milliards de dollars.

Pour ce qui est de l'Algérie, la conférencière souligne que le volume des échanges commerciaux sino-algériens a augmenté de 20,17% au cours de ces dernières années pour atteindre 7,73 milliards de dollars en 2012. A noter que 53 entreprises chinoises sont présentes en Algérie et qu'elles sont implantées dans 30 wilayas.

Autre intervenant de taille à ce colloque : l'ambassadeur du Japon, S.E. Tsukasa Kawada. Il a entamé son intervention sur une note d'émotion en rendant hommage aux victimes de l'attaque de Tiguentourine. «Je voudrais exprimer mes sentiments profonds à toutes les victimes de l'attentat inadmissible qui a été perpétré à In Amenas», a-t-il dit, avant de lancer : «Le Japon est toujours solidaire avec l'Algérie pour lutter contre le terrorisme.»

L'ambassadeur nippon a tenu à préciser qu'entre le Japon et l'Algérie, «il y avait des liens au niveau des peuples, bien avant les Etat ». Il cite, à l'appui, cet épisode historique peu connu des Algériens : «Le FLN avait ouvert un bureau à Tokyo en 1958. A cette époque, de nombreux Japonais, surtout les étudiants, ont soutenu l'indépendance de l'Algérie.»

M. Kawada nous apprend que quelque 4000 ressortissants japonais s'étaient installés en Algérie dans les années 1970 et dans les années 1980. «Malheureusement, ils sont partis dans les années 1990. Ils ont commencé à revenir au cours des dernières années mais pas autant que par le passé.»

Comment attirer les investisseurs japonais

Pour ce qui est du volet économique, l'ambassadeur nippon a assuré que le volume des exportations du Japon vers l'Algérie s'élève à quelque 840 millions d'euros. «L'Algérie importe essentiellement des véhicules et des machines», précise-t-il. Notre pays n'a, en retour, que ses hydrocarbures à proposer, pour un montant de 400 millions d'euros en 2012.

Le Maroc, lui, arrive à exporter du poisson et des composants électroniques, en plus du phosphore, le tout, pour un montant de 130 millions d'euros. La Tunisie exporte vers le Japon «des appareils électriques, des vêtements et du thon», pour un total de 125 millions d'euros en 2012. Fort de ces chiffres, le diplomate japonais en déduit une «différence dans la structure de l'industrie». M. Kawada souligne, par ailleurs, que «ce qui est faible maintenant dans la relation entre le Japon et l'Algérie, c'est l'investissement».

Comparativement avec le royaume chérifien, «les investissements directs japonais au Maroc ont augmenté rapidement au cours de ces dernières années pour atteindre 8 millions d'euros par an», dit-il en précisant que ces financements sont surtout concentrés au sein de la zone franche de Tanger. «De nombreux ministres que j'ai rencontrés m'ont demandé d'encourager les entreprises japonaises à investir en Algérie pour diversifier l'industrie algérienne.

Je crois qu'il y a des sociétés japonaises qui ont la volonté de venir en Algérie. Ce qu'il faut faire, c'est leur donner un peu plus d'impulsion», glisse-t-il en recommandant, pour conclure, la création d'une «free zone» en Algérie à même de susciter une plus grande attractivité économique.

Pour sa part, l'éminent économiste et expert en finance internationale, Camille Sari, fera un plaidoyer pour l'intégration maghrébine et pour la création d'une monnaie commune baptisée «Dinrham» (contraction de «dinar» et de «dirham»). En effet, pour Camille Sari, un marché maghrébin intégré est la seule issue pour survivre dans un environnement économique mondialisé.

Avant de développer son propos, Camille Sari a tenu, à son tour, à rendre un hommage appuyé aux victimes de l'attaque de Tiguentourine. «Je profite de cette occasion pour dire à tous les investisseurs, à tous les partenaires, de ne pas se laisser impressionner par ces actes de terrorisme», appuie-t-il.

Un Maghreb pragmatique plutôt qu'idéologique

Le brillant économiste affirme que le Maghreb enregistre 61% de ses échanges avec l'Europe. «L'Algérie importe pour 24 milliards d'euros de l'Europe. Cela représente 51% de ses importations globales.

Par ailleurs, l'Algérie exporte 40 milliards de dollars vers l'Europe, essentiellement des hydrocarbures», dit-il. L'auteur de *Algérie-Maroc : quelles convergences économiques ?* (Éditions Cabrera, 2011) estime qu'une alternative opérationnelle à l'UMA est quelque chose de vital.

Et cette alternative, c'est un marché commun. «Grâce à l'intégration économique, le Maghreb peut gagner 2 à 3% de PIB supplémentaires», plaide-t-il. «On ne peut demander à la Chine d'investir ici si le Maghreb n'offre pas un marché attractif. Ce ne sont pas des entreprises philanthropiques.

Il faut que le Maghreb soit un marché de taille critique. Les PIB des cinq pays réunis ne dépassent pas les 350 milliards d'euros, soit l'équivalent du PIB de la Grèce. C'est irrationnel de rester dans cette logique de territoire.» Et de marteler : «Je vais vous le dire franchement : nous ne sommes pas grand-chose par rapport à ces coalitions.» «Je renouvelle mon plaidoyer pour une intégration économique maghrébine.

Ce n'est pas un choix idéologique mais économique et pragmatique», insiste notre expert. Camille Sari s'échine depuis des années pour la création d'une monnaie commune, comme évoqué plus haut. «Il ne s'agit pas d'une monnaie unique, comme c'est le cas de l'euro. Chaque pays garderait sa monnaie, mais dans les échanges commerciaux, on ne va plus passer par le dollar ou l'euro.

Car actuellement, il faut la caution d'une banque européenne (pour les échanges intermaghrébins, ndlr). Nous sommes encore sous protectorat européen.» Camille Sari a bien conscience que ces belles résolutions résonnent comme un prêche dans le désert devant la surdité de nos dirigeants. Mais il s'accroche plus que jamais à ses idées et ses idéaux en disant : «Nous gardons notre indépendance intellectuelle.

Nous disons aux gouvernements : si vous nous demandez d'être complaisants, c'est comme si vous demandiez à votre médecin un faux diagnostic.» Et son diagnostic est sans appel : il n'y a aucun avenir après le pétrole et le phosphate sans «Maghreb-Connexion».

Mustapha Benfodil

Support	Liberté	Date	13 février 2013
Titre	Il se déroulera du 14 au 17 mars Le Salon international de l'industrie agroalimentaire à Oran		

La première édition du Salon international de l'industrie agroalimentaire (Siag) ouvrira ses portes au nouveau Centre de conventions d'Oran le 14 mars prochain et s'étalera jusqu'au 17.

Organisé par Proximity PR, une agence de communication spécialisée dans l'organisation de foires et salons internationaux en Algérie, le salon, qui se tient sous le patronage du ministre de l'Industrie, devrait être marqué par la participation de quelque 250 exposants nationaux et internationaux.

Compte tenu de l'importance du secteur de l'agroalimentaire en Algérie avec un taux de croissance très élevé, le Siag sera consacré aux produits agroalimentaires et aux boissons. Ce salon devrait permettre aux décideurs de l'industrie agroalimentaire et des boissons d'effectuer une prospection intensive et approfondie du marché algérien et de ses potentialités.

